

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés ? - Oui
Sont-ils appliqués ? - Non !

Revue tri-mensuelle paraissant le 10, le 20 et le 30

ABONNEMENTS

UN AN	
France	25.00
Pour les Ligeurs	20.00
Etranger	30.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. LITTRÉ 02-92

Directeur : HENRI GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO : 1 fr.

Adresse Télégraphique :
DROITHOM-PARIS
Chèques postaux :
c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

Victor BASCH

LE MALAISE EUROPÉEN

- I. - Après Genève. — II. - Le Problème du désarmement.
III. - La menace italienne. — IV. - L'Anschluss. — V. - Les revendications hongroises. — VI. - Le problème du « Corridor ». — VII. - L'énigme russe. — VIII. - L'impérialisme américain.

LES REMÈDES AU MALAISE :

- I. - Le désarmement. — II. Arbitrage et Sécurité.
III. - Les États-Unis d'Europe.

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

Envoyez-nous tout de suite votre réabonnement pour 1929 (v. p. 765)

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

**CONFIEZ-NOUS
VOS ANNONCES
VOTRE RÉCLAME**

La publicité de la revue, de par son important tirage, est toujours d'un grand rendement.

SERVICE DE PUBLICITÉ

RECLAME. — Prix de la ligne : 4 fr. (55 lettres, signes et espaces par ligne de 7). Colonne de 8 centimètres de largeur, 92 lignes à la colonne.

TARIF DÉGRESSIF. Par contrat annuel de :
250 lignes, 5 % en moins, soit 3 fr. 80 la ligne
500 — 15 % — — soit 3 fr. 40 —
1.000 — 35 % — — soit 2 fr. 60 —

Pour renseignements complémentaires, envoi de textes, signatures de contrats, s'adresser à Jules Dupont : « LA PUBLICITE LUCRATIVE », 14, rue du Delta, Paris (9^e), téléphone : Trudaine 49-49, chargé de toute la publicité de la revue.

LIGUEURS!

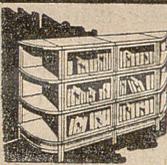
N'oubliez pas de vous réclamer des « Cahiers » lorsque vous écrivez à nos annonceurs.

PEINTURE-DÉCORATION

d'Appartements, Boutiques, Extérieurs - PAPIERS PEINTS. Travaux soignés et aux meilleures conditions, par ligueur.

P. MAURELL

5, RUE DE VAUVILLIERS, 5, PARIS (1^{er})



**BIBLIOTHÈQUES EXTENSIBLES
ET TRANSFORMABLES**

Demandez notre catalogue N° 41 envoyé gratuitement avec tarif et photos

Bibliothèque M. D., 9, r. de Villerssekel Paris (VII^e). Littre 11-28

ROSIERS

trois variétés en plants, extra. ARBRES FRUITIERS. Catal. illustré

avec conseils de culture gratuits. Remise 50/0 aux Ligueurs
A. PENNY, Horticulteur, 28, rue de Vallières, CLERMONT-FERRAND

FONCTIONNAIRES

agents ou employés des grandes Administrations (Chemins de fer, Eaux, Gaz, Electricité, T.C.R.P., etc.), si vous voulez obtenir à des conditions raisonnables des

PRÊTS D'ARGENT

n'oubliez pas qu'à la Banque Française des Fonctionnaires, sociétés ann., cap. dix millions, dont le siège est à Paris, 33, rue de Mogador, vous trouverez

VOTRE BANQUE

LA PUBLICITÉ SOUS TOUTES SES FORMES

et dans toute sa force en

SYRIE LIBAN, PALESTINE, ÉGYPTÉ et MÉSOPOTAMIE (IRACK) par

L'AGENCE PUBLICITAS

B. P. N° 636, place des Canons, BEYROUTH (Syrie)
Tarifs-dévis et tous renseignements sur demande

VINS de PRODUCTION

du Producteur ou Consommateur
Vente directe sans intermédiaire

le litre 1^{er} 80 (vin blanc)

1^{er} 80 (vin rouge)

demandez notice et conditions d'expédition à

UNION COOPÉRATIVE VINICOLE OUVRIÈRE.

50 Foy la-GRANDE (Gironde)

Représentants demandez

situation offerte, dans chaque ville

ou commune, à dépositaires-grands

avec petit apport Participation aux bénéfices.

Echantillons
rouge et blanc
contre 4 francs

FOURRURES, PELLETERIES

AVANT DE FAIRE TOUT ACHAT
CONSULTER MODÈLES ET PRIX

— 5 % remise aux Ligueurs —

ON SE CHARGE de toutes TRANSFORMATIONS

GRAND CHOIX MANTEAUX et CRAVATES

Adolphe WEISS

50, Rue de Rome, 50

Paris (8^e) près gare St-Laz.

Métro Europe. Tel. Laborde 18-24

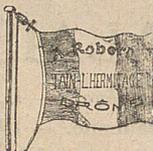


HOME FAMILIAL LA MONTAGNE

pour enfants délicats et jeunes gens, 600 mètres altitude
Situation et climat recommandés par Docteurs. Bains
chauffage, école de plein air. Ecr. : Mme Cassignard,
à BEAUFORD (Drôme)

TOUS LES DRAPEAUX

avec ou sans inscriptions
pour MAIRIES, SOCIÉTÉS, PAVOIS
BANNIÈRES ET INSIGNES
Echarpes & Tapis de Table p' Mairies
Fleurttes pour Journées
et TOUS ARTICLES pour FÊTES
A.-D. ROBERT — TAIN (Drôme)
CATALOGUE FRANCO



TOILES POUR LITERIE

ENTIÈREMENT TISSÉES A LA MAIN

Sans apprêt
ni lessivage

TOILE en TOUS GENRES
Draps, Matelas, Sommier
Nappes, Torchons, Serviettes

Qualité supérieure
Prix modiques

Echantillons sur demande

CONCURRENCE IMPOSSIBLE A QUALITÉ ÉGALE

ACHETEZ EN TOUTE CONFIANCE

aux artisans-fabricants (ligueurs)
de l'Assoc. d'ouvriers-tisserands
à capital et personnel variables

L'ARTISANE

HALLENCOURT (Somme)

Remise 30/0 aux Ligueurs

Collègues acceptés comme agents

**AVANT D'ACHETER OU DE VENDRE
BIJOUX**

BRILLANTS, PERLES, PIERRES FINES, ADRESSEZ-VOUS A

Ch. BROUDARGE

JOAILLIER EXPERT

30, Faubourg Montmartre, 30, Paris

TÉL. PROVENCE 80-23

LE MALAISE EUROPÉEN⁽¹⁾

Par Victor BASCH, président de la Ligue

I. - APRÈS GENÈVE

Il serait vain de se dissimuler que l'atmosphère politique mondiale, après les assises de Genève, est lourde et chargée de nuées d'orage.

L'œuvre de paix, à laquelle le Conseil et l'Assemblée de la Société des Nations s'étaient attelés avec une si optimiste alacrité, subit un temps d'arrêt.

Cet arrêt ne date pas de la neuvième session de l'organisme de Genève qui vient de prendre fin. Il remonte à cette conversation de Thoiry sur laquelle la France et l'Allemagne, sur laquelle l'Europe tout entière avaient fondé de si grandes espérances et qui, de par la faute des circonstances plutôt que par celle des hommes d'Etat, n'avait porté aucun des fruits trop vite et trop légèrement escomptés.

Mais cet arrêt n'est apparu clairement à tous les yeux que lors des récentes discussions de Genève. La transaction franco-allemande à laquelle on a fini par aboutir offre, sans doute, de fécondes perspectives d'avenir. Mais à une condition : c'est que les deux parties qui ont engagé la négociation à longue portée sur l'évacuation, sur les réparations et sur les mesures de sécurité à organiser sur le Rhin, se mettent à l'œuvre avec la volonté et avec l'espoir d'aboutir.

Or, l'accueil fait en Allemagne au compromis Müller-Briand est décidément hostile. Toute la presse de gauche, journaux socialistes compris, n'insistent que sur l'amère déconvenue éprouvée par l'Allemagne. L'imprudent optimisme dont avaient témoigné les partis de gauche, optimisme que rien ne présageait ni ne légitimait, a fait place, après la nécessaire mise au point apportée par le discours de M. Briand, à un pessimisme tout aussi injustifié. Et les partis de droite, profitant de cet état d'esprit, ont pris nettement l'offensive. Ils ont jeté le masque que la présence de quatre des leurs dans le ministère de coalition bourgeoise leur avait imposé. Ils ont répudié la politique de résignation au rapprochement franco-allemand à laquelle leurs leaders, en échange de leur participation au gouvernement, s'étaient obligés. Dans de grandes assemblées populaires, le comte Westarp a proclamé, avec la faillite du système Stresemann, celle de la politique étrangère tout entière de la République et a protesté que seule la restauration de la monarchie pourrait valoir au Reich un retour de fortune.

Il ne faut sans doute pas attribuer trop d'importance à ces manifestations. Mais il ne faut pas

non plus en sous-estimer la portée. Un malaise certain plane aujourd'hui sur l'Allemagne et, non seulement sur elle, mais sur l'Europe et même sur le monde. Il faut essayer d'en démêler avec précision les causes et d'en mesurer la gravité.

Il est hors de doute que la cause la plus apparente de ce malaise est ce que j'ai appelé l'offensive allemande à Paris et à Genève. Cette offensive, à y réfléchir un peu sérieusement, était inévitable. Nous avons oublié qu'en dépit de l'égalité absolue de tous les membres de la Société des Nations qu'implique le *Covenant*, il y a, en réalité, à Genève, d'une part, les nations victorieuses, d'autre part les nations vaincues et, entre les deux, les nations neutres. L'une des nations vaincues, l'Allemagne, s'était, par un effort d'une magnifique énergie, redressée, avait, après une catastrophe financière dont il semblait qu'il lui serait impossible de sortir indemne, rétabli sa monnaie, recouvré sa vigueur économique, reconquis la conscience de ses prodigieuses forces vitales. Cette nation avait été obligée de signer un traité par lequel elle avait été non seulement diminuée, non seulement soumise à une sorte de servage économique, mais profondément humiliée. On l'avait contrainte, par une disposition qui jamais ne figura dans aucun traité de paix, à proclamer, sous la menace d'une invasion à laquelle elle ne pouvait résister, sa culpabilité, sa seule culpabilité. Quoi d'étonnant si, dès qu'elle s'est sentie reconvalescente, elle s'est posée en face de ses anciens adversaires en demanderesse?

C'était là une attitude naturelle, un réflexe auquel il fallait s'attendre, et qu'une politique avisée aurait dû prévenir. Le problème de l'évacuation, qui ne pouvait pas ne pas se poser, aurait dû être amorcé par une négociation diplomatique avant que M. Hermann Müller l'entamât avec sa gauche brutalité. De même encore, il aurait fallu songer à réétudier la question des réparations et faire savoir enfin au Reich le montant de la somme qu'on lui demandait, avant que le gouvernement allemand eût l'occasion de saisir du problème la conscience des peuples. De même, enfin, il aurait fallu, puisque l'occupation devait prendre fin, partie en 1930, partie en 1935, que les deux gouvernements s'entendissent à l'avance sur les mesures de sécurité à prendre, au cas où une évacuation anticipée deviendrait possible, et même au cas où les délais fixés par le traité seraient observés.

L'habitude prise par les ministres des Affaires étrangères de se rencontrer périodiquement à Genève et d'y traiter verbalement des questions pendantes entre les Etats qu'ils représentent a, sans

(1) Nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ici une série d'études sur le *Malaise européen*, que vient de publier notre président, M. Victor Basch, dans le journal *La Volonté*. — N. D. L. R.

doute, de grands avantages, surtout quand ces ministres sont des esprits souples et plastiques comme M. Briand et M. Stresemann. Mais elle a aussi de graves inconvénients quand l'un des interlocuteurs a l'inflexible raideur de M. Hermann Müller. Des inconvénients même en dehors des personnalités des interlocuteurs, parce que la Société des Nations est un théâtre trop vaste et à résonnances trop amples pour des négociations délicates, que tout y prend des proportions mondiales et qu'un échec ou un quasi-échec y apparaîtrait comme un désastre. Genève devrait être le lieu où des négociations longuement et minutieusement préparées par les voies diplomatiques ordinaires reçoivent comme une sanction internationale.

Il aurait fallu éviter les duels Müller-Briand et Paul-Boncour-Bernstorff et épargner ainsi aux opinions publiques des deux pays, encore trop sensibles, des chocs trop rudes. Dans le malaise, donc, qui s'est propagé de Genève à Berlin, à Paris et dans les autres capitales, notre gouvernement a sa part de responsabilité. Mais l'impartialité la plus scrupuleuse ne peut pas ne pas dénoncer aussi les torts de l'Allemagne.

J'ai dit plus haut les circonstances atténuantes qu'on peut faire valoir en faveur du Reich. Mais il faut dire maintenant que, tout compte tenu de ces circonstances, il est impossible de ne pas reconnaître que l'Allemagne est très loin d'avoir acquis l'esprit européen et que c'est avec une sorte de cynisme, non exempt de naïveté, qu'elle af-

firme n'être allée à Genève que pour essayer d'obtenir des avantages pour elle, et que le jour où elle s'apercevra qu'elle ne peut pas tirer de la Société les profits qu'elle avait escomptés, elle la quittera en claquant les portes.

C'est l'un des délégués officiels du Reich, à Genève, le baron de Rheinbaben qui, dans le cahier 7 des *Colloques européens*, édités par le professeur Mendelssohn-Bartholdy, écrit « que l'Allemagne n'a pas su tirer (*herausholen*) du pacte de Locarno ce qu'elle aurait pu en extraire » et qui ajoute que « sans doute l'Allemagne désire éviter aussi loyalement que toutes les autres nations toute guerre même dans un avenir lointain, mais que, avec l'avènement d'une jeunesse qui n'a pas connu les horreurs de la guerre mondiale et qui est éprise de la grandeur de l'Allemagne, celle-ci se vouera de toutes ses forces à une modification de la situation créée par le traité de Versailles là où l'injustice crie au ciel : dans l'Est allemand. »

Que ces paroles aient pu être écrites par un délégué officiel de l'Allemagne à Genève, cela révèle un état d'esprit qui est de nature à inspirer des inquiétudes aux observateurs les plus équitables et les moins enclins au découragement. Des manifestations de ce genre, comme il s'en multiplie en Allemagne depuis la grande « déception » de Genève, même dans les partis de gauche, sont l'une des causes certaines du malaise que j'essaie de caractériser. Il en est d'autres que je vais signaler.

II. - LE PROBLÈME DU DÉSARMEMENT

De toutes les causes de l'incontestable malaise qui pèse sur l'Europe et le monde, la plus patente est celle qui réside dans l'inextricable problème du désarmement.

Sans doute, la manière brusque et par trop directe dont l'a abordé à Genève le chancelier allemand a pu paraître choquante. Nul, en effet, d'entre les diplomates présents n'ignorait les efforts désespérés faits par l'Allemagne des Gessler et des von Seeckt pour accroître, par des machinations secrètes et incontestablement illégales, les forces militaires du Reich. Nul d'entre eux ne pouvait se soustraire à la pensée que le chef d'un gouvernement qui venait, malgré l'opposition de toutes les forces de gauche de son pays, d'acquiescer à la construction d'un nouveau croiseur-cuirassé, était mal venu de plaider avec tant de virulence la cause du désarmement. Tous savaient pertinemment que les partis qui, en Allemagne, s'élèvent le plus violemment contre le retard apporté par les Alliés à l'exécution de l'article 8, sont beaucoup moins préoccupés d'obtenir le désarmement des anciens Alliés que l'autorisation pour le Reich de pouvoir rivaliser désormais, sans entraves, en fait de préparation militaire, avec les puissances hier victorieuses.

Mais pour avoir été présentée sans nuances et sans art, en elle-même la revendication de M. Her-

mann Müller était parfaitement fondée. Et que si cela avait été un représentant de ces Etats scandinaves, lesquels, comme, par exemple, le Danemark, étaient entrés dans la voie du désarmement, qui s'en fût fait l'avocat, la cause défendue par le chancelier allemand aurait paru entièrement légitime.

Oui, les peuples ne comprennent pas que la Société des Nations, créée expressément pour organiser la paix et pour mettre fin à cette course aux armements dont l'issue ne peut être que la guerre, n'ait pas réussi, après tant de réunions, de pourparlers et de discussions, à mettre debout un projet de désarmement. Oui, les peuples ne comprennent pas que, après Locarno et Thoiry, la France, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie, la Russie, la Turquie consacrent le meilleur de leur effort et la majeure partie de leur budget à accroître leurs armements. Oui, les peuples ne comprennent pas qu'au moment même où, à Genève, la France offrait à l'Allemagne d'essayer de liquider définitivement toutes les questions laissées encore ouvertes par la guerre et l'après-guerre, elle ait permis aux troupes d'occupation de faire des manœuvres en Rhénanie. Et il est logique que les peuples commencent à se demander si les diatribes des Bolchevicks et de leurs zéloteurs européens contre la

Société des Nations ne sont pas méritées, et si celle-ci n'est, en effet, qu'un paravent permettant aux nations hier victorieuses, tout en ayant l'air de se prêter à l'œuvre de paix, de continuer à se vouer, tout comme avant la catastrophe mondiale, aux œuvres de guerre.

Je ne suis pas de ceux — nos lecteurs le savent — qui croient possible de procéder, dès maintenant, au désarmement total et immédiat. Je ne suis pas de ceux qui s'imaginent qu'il suffise de décréter le désarmement pour qu'il se réalise. Je ne suis pas de ceux qui se persuadent que certaines nations, comme la nôtre, puissent désarmer sans garanties de sécurité. Je ne suis pas de ceux enfin qui ignorent à quelles extraordinaires difficultés se heurtent toutes les tentatives faites à Genève, avec énergie et bonne foi, pour faire entrer l'œuvre de désarmement dans la voie des réalisations.

Mais il n'en reste pas moins vrai, que les lenteurs, les hésitations, les timidités, les perplexités des puissances qui délibèrent à Genève sur le problème du désarmement sont infiniment décevantes. Notre ami Paul-Boncour, qui n'a pas l'habitude d'être pessimiste et qui, en dépit des attaques dont l'accablent les extrémistes de tous les pays n'en a pas moins été le bon ouvrier d'une tâche infiniment difficile et délicate, vient de prononcer à Genève des paroles lourdes de sens et presque de menace. Cui, *il faut* que les puissances, qui se sont attelées ou ont paru s'atteler à l'œuvre de désarmement, aboutissent, qu'une première étape soit franchie, qu'il y ait au moins un arrêt dans la course néfaste et que les peuples, succombant sous le faix des charges que leur imposent les budgets militaires, reçoivent un commencement de satisfaction.

Paul-Boncour n'a pas dit et n'a pas pu dire quel est le grand responsable des attermolements de Genève. Mais nous, qui n'avons pas de précautions à prendre et qui avons le droit de proclamer hautement ce que nous pensons, nous pouvons dire et nous disons que la faute de toutes les carences genevoises incombe au gouvernement conservateur de l'Angleterre. C'est l'Angleterre conservatrice qui s'est opposée à l'acceptation de ce Protocole qui eût donné non seulement à la France, comme on se plaît à le répéter, mais à tous les pays du monde ces garanties de sécurité, sans lesquelles, à tort ou à raison, un grand nombre d'Etats européens ne peuvent pas ou n'osent pas consentir à un désarmement. C'est l'Angleterre conservatrice qui a soutenu criminellement cette Italie de Musso-

lini qui constitue aujourd'hui le grand, l'imminent danger de guerre, sans parler de la Hongrie de Horthy et de Bethlen qui, elle aussi, constitue dans l'Europe Centrale un foyer incandescent. C'est l'Angleterre conservatrice, enfin, dont les ambitions maritimes opposent irréductiblement les intérêts européens aux intérêts américains et empêchent les Etats-Unis de joindre leurs efforts de paix aux nôtres.

Je sais bien qu'il est difficile de supporter la mégalomanie américaine et que, depuis que l'Oncle Sam est devenu le banquier du monde, son outre-cuidante soif de domination n'a fait que s'accroître et s'exaspérer. Mais cette situation étant ce qu'elle est et ne pouvant se modifier pour l'heure, il est incontestable que l'arrangement naval franco-anglais et surtout la manière dont il a été préparé dans l'ombre des chancelleries ont été la plus lourde des fautes et ont contribué à accentuer et à épaissir le malaise qui plane sur le monde.

La plus lourde des fautes parce qu'il était évident que les Etats-Unis n'accepteraient jamais un arrangement qui était tout entier dirigé contre leurs vœux tant de fois et si clairement spécifiés. La plus lourde des fautes, parce que le mystère avec lequel ont été menées les négociations n'a pu qu'intensifier les méfiances américaines. La plus lourde des fautes parce qu'il était enfantin de croire qu'un secret, connu par des centaines de personnes, pourrait être gardé et qu'une fois révélé, il a obligé les deux gouvernements à des explications confuses et embarrassées et il a appris au monde, ce dont celui-ci se doutait, que ce n'en était pas fait de cette diplomatie secrète que le président Wilson avait dénoncée, avec raison, comme l'une des causes les plus certaines des guerres.

Pourquoi la France s'est prêtée à ce jeu dangereux? Parce qu'elle a besoin de l'Angleterre pour déjouer les intrigues et les menaces de Mussolini, parce qu'elle estimait nécessaire de la détacher de l'emprise italienne, parce qu'elle voit dans l'Entente cordiale la seule sauvegarde de cette paix à laquelle elle est passionnément attachée.

C'est là, il me semble, la clef de l'in vraisemblable roman dont Léon Blum s'est efforcé de démêler l'intrigue. Mais que la clef que j'en ai donnée soit ou non la bonne, le roman de l'arrangement anglo-français n'est qu'un roman de la portière, mal conçu, pauvrement mis en œuvre et, en tout état de cause, indigne de la France démocratique.

EN VENTE :

LE
CONGRÈS NATIONAL
DE
1928

(15-17 JUILLET 1928)

(Compte-rendu sténographique)

Un fort volume de 438 pages : 10 francs

EN VENTE :

LIVRE D'OR
des "Droits de l'Homme"
Hommage à Ferdinand Buisson

Edition de luxe sur beau papier glacé : 6 francs

Réduction de 30 % aux Sections

III. - LA MENACE ITALIENNE

Parmi les causes du malaise qui plane sur l'Europe, la plus pressante, sans aucun doute, et la plus grave est la menace que constitue pour la paix l'Italie fasciste.

Ce n'est pas seulement l'existence, au milieu des démocraties occidentales, d'une barbarie tyrannique telle que le monde n'en vit pas de pareille depuis le régime imposé aux cités italiennes par les condottières de la Renaissance. Ce n'est pas seulement tout un peuple bâillonné et enchaîné par la force brutale d'une soldatesque fanatiquement dévouée au chef de bande qui l'a formée. Ce n'est pas seulement la justice mise au service des passions et des rancunes du Dictateur, cette justice qui vient de condamner à des trentaines d'années de prison les parents du petit martyr dont il est certain aujourd'hui que ce n'est pas lui qui a attenté aux jours de Mussolini. Ce ne sont pas seulement les forces vives de tout un pays forcées politiques, forces économiques, forces militaires soumises à un Grand Conseil, sorte de Conseil des Dix élargi, se composant des complices les mieux domestiqués du Duce, et auxquels doit obéissance le Roi lui-même, puisque c'est ce Conseil qui lui prescrira désormais le choix de son premier ministre. Ce ne sont pas seulement toutes les libertés confisquées et, avant tout, toute liberté de la parole et toute liberté de la presse supprimées, ou du moins, comme vient de l'expliquer Mussolini dans un discours d'un extraordinaire cynisme, toute liberté de la presse subordonnée à cette « unité » dans la soumission à l'idéal fasciste qui apparaît au tyran comme l'épanouissement même de l'indépendance. Ce n'est pas seulement la représentation nationale abandonnée au choix de ces corporations dans lesquelles ont été enfoncées toutes les manifestations du travail et de la pensée, choix, qui, comme tout choix, présenterait un simulacre de liberté, s'il n'était, lui aussi, subordonné à l'agrément de l'organisation centrale fasciste. Ce n'est pas seulement qu'il est impossible que ce grand peuple, frémissant sous le joug qui lui a été imposé, ne se réveille un jour de ce cauchemar, ne se redresse, ne se jette sur ses bourreaux et, dans la fureur des représailles, n'allume au centre de l'Europe un bûcher de révolte dont les flammes menaceront d'embraser des Etats n'ayant aucunement trempé dans les crimes du fascisme, mais dans lesquels l'iniquité sociale maintient sous les armes une armée de rebelles toujours prête à la bataille. Il y a là, à n'en pas douter, un danger pour l'Europe, comme constitue un danger dans tout organisme un élément aberrant.

Mais ce n'est pas là la menace la plus grave et la plus patente que suscite le fascisme italien. Cette menace — tout le monde le sait, mais nul parmi les diplomates responsables de l'Europe n'ose le proclamer ouvertement — c'est la menace contre la paix.

L'Italie — le Duce et ses journaux ne cessent de

l'affirmer toujours à nouveau — est sortie de la guerre insatisfaite. Les sacrifices qu'elle prétend avoir faits à la cause commune, n'ont pas été payés. La reconnaissance que, paraît-il, lui doit avant tout la France, ne lui a valu que notre ingratitude. Aussi la haine jalouse qu'elle a vouée à sa voisine éclate-t-elle à tout propos. Elle, dont les berceaux fleurissent et qui étouffe dans ses frontières étroites, n'a que des colonies dérisoires, tandis que sa rivale, trop affaiblie par l'âge pour enfanter, a un immense Empire colonial qui ne prospère que grâce au travail italien. C'est la France caduque qui joue sur le théâtre européen le grand rôle que la justice devait ménager à l'Italie. Partout où elle voudrait étendre ses mains avides, elle se heurte à sa concurrente abhorrée.

Pendant le cours de ces dernières années, elle a pu se flatter d'intéresser à ses rancunes l'Empire britannique. Les entrevues amicales entre le Dictateur et M. Chamberlain avaient paru favoriser ses ambitions démesurées. L'Italie allait avoir les mains libres dans les Balkans, l'Italie allait devenir la maîtresse dans cette Méditerranée qu'elle a toujours considérée comme sienne.

Et voici que le pacte naval franco-anglais semble avoir mis fin à ces illusions. Ce pacte, les journaux italiens l'affirment, n'est pas seulement un arrangement naval conforme au vœu émis par la commission du désarmement. C'est une véritable alliance offensive et défensive qui fera de la France la gardienne de la Méditerranée, cependant que l'Angleterre pourra, sur l'Atlantique et le Pacifique, rivaliser avec les forces navales des Etats-Unis.

Une fois de plus, la pauvre Italie a été dupée. Mais une fois de plus, elle fera front et exigera que sa marine soit égale à celle de la France, quels que puissent être les besoins qu'impose à celle-ci son Empire colonial. Ces colonies ne sont-elles pas peuplées surtout d'Italiens? Et l'Italie n'a-t-elle pas besoin, pour communiquer avec ses émigrants répandus sur tous les points du globe, d'une flotte aussi puissante que celle de la France?

D'ailleurs, la déconvenue de l'Italie ne décourage pas ses hommes politiques. Que si elle est exclue de la faveur anglaise, d'autres constellations politiques s'ouvrent à elle. Pourquoi les nations vaincues ne se joindraient-elles pas à cette Italie que la victoire a déçue? Déjà, elle a attiré dans ses rets la Hongrie, la Bulgarie, la Roumanie. Voici que Venizelos-le-Subtil a scellé avec elle un pacte d'amitié et a commencé par Rome ce voyage à travers l'Europe par lequel le grand homme d'Etat hellène, tout en prétendant accomplir une œuvre de paix, n'en tentera pas moins — on peut en être assuré — de regagner pour la Grèce quelques lambeaux de cet Empire que les rancunes des Alliés contre Constantin lui ont fait perdre. Pourquoi l'Allemagne ne suivrait-elle pas cet exemple? Il y a, sans doute, entre l'Allema-

gne et l'Italie la question du Tyrol et le problème de l'*Anschluss*. Mais puisque la politique de Locarno a donné au Reich si peu de satisfactions et puisque, en tout état de cause, la question de l'*Anschluss* ne peut se poser en ce moment, pourquoi l'Allemagne et l'Italie ne chemineraient-elles pas ensemble et n'uniraient-elles pas leurs forces contre leur ennemie commune qui est la France. Déjà des transactions ont été amorcées entre des représentants de la droite allemande et les hommes de confiance du gouvernement italien, transactions sur lesquelles notre ami Sauppe, le député socialiste de Leipzig, a, il y a quelques mois, fait dans la presse socialiste de l'Allemagne de retentissantes révélations. Et pourquoi enfin la Russie soviétique ne se joindrait-elle pas aux conjurés et ne formerait-elle pas, avec l'Italie et l'Allemagne, un bloc contre le bloc franco-anglais ?

Ce sont là, sans doute, visions qui se heurteront, on peut l'espérer, au bon sens allemand. Mais il n'est pas moins vrai que cette inimitié ouverte, que cette haine jalouse qui, incessamment et brutalement se manifeste, constitue une atmosphère de

méfiance contraire à ces sentiments de concorde et d'harmonie qu'a voulu créer la Société des Nations. Si, aujourd'hui, la constitution des Etats-Unis d'Europe devenait possible, c'est l'Italie qui s'y opposerait. Et le scandale, c'est que cette même Italie, dont tout le monde connaît les visées, fait partie de la Société des Nations, qu'elle signe des traités d'arbitrage qu'elle est prête, sans s'en cacher, à violer dès qu'elle y aura intérêt, c'est que, loup résolu à jouer son rôle de loup vis-à-vis des nations qu'elle jalouse, elle est admise dans la bergerie.

Il est, sans doute, contraire aux usages diplomatiques en honneur à la Société des Nations de dénoncer ouvertement les fauteurs de discorde qui font partie de l'organisme de Genève. Mais il nous est permis de souhaiter qu'un de ces enfants terribles de la Société, comme il s'en est révélé parmi les représentants de la Scandinavie, empoigne le délégué italien, lui demande compte de la politique de son gouvernement et stigmatise celui-ci, ouvertement et énergiquement, comme l'ennemi du genre humain.

IV. - L'ANSCHLUSS

Le problème de l'*Anschluss*, difficile et délicat en lui-même, vient de se compliquer encore, en créant entre l'Autriche et la Hongrie un différend qui, sans doute, se dénouera facilement par les voies diplomatiques ordinaires, mais qui a donné l'occasion à la Hongrie d'évoquer, pour la première fois, d'une façon officielle, ses revendications.

Le président Lœbe, lors de son malencontreux voyage de propagande, s'était rendu dans le Burgenland et y avait, paraît-il, revendiqué pour la future grande Allemagne, non seulement le Burgenland même qui a été attribué à l'Autriche, mais les districts, notamment celui de Sopron, qu'un plébiscite avait conservés à la Hongrie.

Le comte Bethlen qui, depuis quelque temps, multiplie les manifestations oratoires, avait protesté énergiquement contre les prétentions allemandes et s'était ainsi joint aux adversaires du rattachement.

Le chancelier Seipel a relevé le gant et demandé des explications au ministère des Affaires étrangères de Budapest.

Et c'est ainsi que le problème, depuis que M. Briand, dans sa fameuse harangue de Genève, l'avait abordé à propos de la question des minorités, a rebondi et est devenu actuel.

On peut, sans doute, comme l'a fait M. Georges Scelle, dans un récent article des *Cahiers des Droits de l'Homme* (p. 531) nier cette actualité, affirmer « que la solution pratique et actuelle de l'*Anschluss* n'a pas à être recherchée parce que le problème ne se pose pas, qu'il n'est qu'un accessoire diplomatique, que nous faisons le jeu de tous les pêcheurs en eau trouble en nous en préoc-

cupant et que ce que la presse française a de mieux à faire, c'est à ne pas agiter ce problème ».

On peut au contraire, comme l'a fait le docteur Friedrich Hertz, dans les mêmes *Cahiers* (p. 580) essayer de montrer que les dangers qu'entrevoient les grandes puissances et les voisins de l'Autriche dans l'*Anschluss* sont illusoire ; que, loin de menacer la paix du monde, l'accession de la pacifique et socialiste Autriche au Reich raffermirait cette paix ; que la principale adversaire du rattachement, la Tchécoslovaquie, ne considère pas, en réalité l'*Anschluss* comme une menace pour sa sécurité, mais a conscience que si, dans des négociations de traités de commerce, elle trouvait en face d'elle, avec les délégués autrichiens, les délégués allemands, les intérêts économiques d'Autriche ne seraient plus, comme aujourd'hui, sans défense et il deviendrait impossible de maintenir celle-ci dans un perpétuel servage économique.

Pour mon compte personnel, voici comment se pose le problème. Avant tout, il faut rappeler énergiquement que, pour tout démocrate, la libre disposition des peuples par eux-mêmes n'est que la stricte application du premier des droits de l'homme aux droits des peuples. On a beau alléguer que ce droit de libre disposition ne se trouve mentionné nommément ni dans le Covenant ni dans les traités de paix. Mais c'est là de la pure duplicité et de la révoltante hypocrisie. C'est la lutte pour la libre disposition des peuples par eux-mêmes qui a été le fondement idéologique de toute la guerre mondiale. C'est là-dessus, et là-dessus seul, que s'est fondée la France pour demander le retour de l'Alsace-Lorraine à la mère-patrie, que se sont fondées les grandes puissances pour arra-

cher à l'Allemagne la Pologne et le Schleswig, pour démembrer l'Empire des Habsbourg et enrichir de ses dépouilles l'Italie, la Roumanie la Yougoslavie et la Tchécoslovaquie. Si ce n'est pas pour réaliser le droit des nationalités que la guerre a été menée, il n'y a pas d'ombre de justice et de raison dans les choses humaines et les dix millions de victimes sont tombées pour rien.

Ce droit inaliénable étant posé, il est incontestable que le vœu de l'immense majorité des Autrichiens semble aller vers une union avec l'Allemagne. Que cette union ne soit pas désirable; qu'elle aille contre les intérêts économiques les plus évidents de l'Autriche; que l'industrie de celle-ci sera absorbée en un clin d'œil et comme engloutie par les immenses forces de l'industrie allemande, que l'incomparable foyer de culture et d'art que représente Vienne, même au sein de la petite Autriche, s'éteindra et que l'exquise capitale de la marche méridionale de la Germanie descendra au rang d'un ville de province; qu'il ne soit pas facile à l'Allemagne de s'incorporer un Etat profondément catholique avec une minorité socialiste si forte qu'elle a été majorité et qu'elle pourra le redevenir — cela est possible, mais cela ne regarde que l'Autriche. Si l'Autriche estime que le traité de Saint-Germain a rendu son existence impossible et que, pour subsister, il ne lui reste pas d'autres moyens que de renoncer à son indépendance, les grandes puissances n'ont pas le droit de lui interdire ce qui leur apparaît comme un suicide, mais ce qui, pour la majorité des Autrichiens, semble être une résurrection.

Mais, d'autre part, le droit de libre disposition des peuples par eux-mêmes, pour absolu qu'il nous paraisse, pour absolu qu'il soit, se heurte cependant à un droit supérieur qui est celui, pour tous les peuples, de ne pas laisser mettre en péril la paix.

Or, certains des voisins de l'Autriche, l'Italie et la Tchécoslovaquie en première ligne, menacent de faire de l'*Anschluss* un *casus belli*. C'est là, disons-le hautement, un argument de force contre

lequel tout démocrate a le devoir de s'élever. Il est monstrueux d'interdire à un peuple de réclamer le droit d'organiser sa vie de la manière qui lui semble la meilleure, en dressant contre lui des forces militaires supérieures. C'est là la méthode de violence que la propagande alliée a si amèrement reprochée à la Prusse. C'est là la méthode que les gouvernements alliés, en s'associant à ces menaces, font la leur.

Mais ce sont là des faits contre lesquels les vrais démocrates se trouvent encore impuissants. Ils ne peuvent, ces démocrates, qu'émettre l'espoir qu'avec l'affermissement de la paix, la consolidation du rapprochement franco-allemand, la conscience avivée de la solidarité européenne, le moment arrivera où le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne — à la condition que l'Autriche, par un plébiscite, et, après le plébiscite, par une demande adressée au Conseil de la Société des Nations, en manifeste expressément le désir — ne sera plus considéré par les puissances comme un danger pour la paix du monde.

Actuellement, ces démocrates ne se laisseront pas de proclamer hautement le droit de l'Autriche à demander l'*Anschluss*, si tel est vraiment le vœu de la majorité des Autrichiens.

Mais ils lui demandent, dans l'intérêt suprême de la paix, de ne pas multiplier les bruyantes et vaines manifestations. Ils demandent à l'Allemagne, dans le même intérêt, de ne pas participer officiellement à ces manifestations et surtout de ne pas les susciter. Ils demandent, d'autre part, aux grandes puissances et aux voisins de l'Autriche de ne pas brandir contre un droit proclamé par un peuple des menaces de guerre. Ils demandent enfin à l'Europe de travailler énergiquement à se constituer en ces Etats-Unis qui lui permettraient la réparation de toutes les injustices et de toutes les erreurs des traités de paix et qui, faisant de l'Europe un seul grand Etat confédéré, résoudraient, en même temps que le problème autrichien, tous les problèmes laissés ouverts par la guerre et l'après-guerre

V. - LES REVENDICATIONS HONGROISES

Si naguère ce sont les Etats balkaniques qui constituaient la partie malade de l'Europe et dans lesquels s'accumulaient d'incessantes menaces de conflits d'où a fini par jaillir la guerre mondiale, aujourd'hui, c'est l'Europe danubienne, et dans cette Europe danubienne, singulièrement la Hongrie dont l'état de fermentation crée de légitimes inquiétudes à la diplomatie des démocraties occidentales.

Ce qu'il y a de caractéristique dans le cas de la Hongrie, c'est que, loin de dissimuler sa ferme intention de briser les chaînes du traité de Trianon — fût-ce au prix d'une nouvelle guerre — cette intention, ces hommes d'Etat la clament à travers le monde.

Sans doute, le très subtil comte Bethlen qui peu à peu s'est emparé de la toute-puissance et dont

le régent, l'amiral Horthy, n'est qu'un double purement représentatif, sait, au sein de cette Société des Nations de l'appui financier de laquelle la Hongrie ne peut se passer, mettre une sourdine à sa tenace volonté de reconquérir pour son pays ce que la défaite lui a fait perdre.

Mais dès qu'il est rentré de Genève, il fait valoir ouvertement dans des discours qu'il multiplie les revendications de la Hongrie. Il ne cache pas à ses concitoyens que le moment n'est pas venu pour donner à ces revendications une sanction matérielle. Mais, ce moment, il l'attend, et il fait plus que de l'attendre, il le prépare.

Ce n'est un secret pour personne que la Hongrie a partie liée avec l'Italie fasciste. Dans le jeu que combine Mussolini et dont le résultat ne peut être qu'une nouvelle guerre mondiale, destinée à

donner à l'Italie la place que sa politique de 1914 n'a pas su lui ménager, la Hongrie constitue la maîtresse-pièce. Entre la Hongrie et l'Italie, il n'y a pas seulement échange de compliments et échanges de visites auxquelles l'art de la mise en scène ou excellent les Magyars, comme d'ailleurs les Italiens, donne un éclatant retentissement. Il y a envois de la part de l'Italie de canons, de mitrailleuses, d'armements de toute sorte, que l'affaire dite de Saint-Gothart a mis en pleine lumière. La Société des Nations a jeté un voile pieux sur cet incident dont la gravité n'a échappé à aucun de ceux que préoccupe la paix du monde. Elle a, pour le dire avec franchise, fait preuve dans cette affaire, comme dans toutes les affaires où l'Italie est partie, d'une lamentable faiblesse. Elle aurait dû profiter de l'enquête qu'elle n'a pas pu ne pas ouvrir, mais qu'elle n'a pas osé poursuivre, pour révéler une bonne fois, et pour stigmatiser les criminelles intrigues ourdies contre la paix par l'Italie fasciste et par sa complice, la Hongrie fasciste. L'atmosphère de l'Europe aurait été singulièrement purifiée par la mise en accusation de cette bande de dictateurs qui se rient de la Société des Nations, qui ouvertement conspirent contre la paix que cette Société a la mission de sauvegarder, et qui, par un extraordinaire paradoxe, continuent à en faire partie.

Nous n'avons ici, ai-je besoin de le dire? nulle sympathie pour la Hongrie de Horthy et de Bethlen, pour cette Hongrie fasciste dont nous n'avons cessé de dénoncer les crimes, pour cette Hongrie qui, sans doute, aujourd'hui, n'épouvante plus le monde par des assassinats, par les répressions féroces contre tous les bons citoyens qui refusent de s'incliner devant les bourreaux, contre les socialistes, les juifs et les penseurs libres, mais qui n'en reste pas moins prête, dès que surgirait le moindre mouvement contre le régime abject qui l'opprime, à revenir à ses méthodes de meurtres et de noyades. Et je n'ai pas besoin de dire non plus combien la menace contre la paix que constitue la Hongrie, « brillant second » de l'Italie, me paraît grave et devrait, à notre sens, être conjurée par une énergique contre-offensive de la Société des Nations.

Mais cela rappelé, nous devons, pour juger de la légitimité des revendications de la Hongrie, faire abstraction du régime que la force brutale lui a imposé et examiner ces revendications en elles-mêmes.

Que si on se penche sur ce problème et que si on repasse dans l'esprit la manière dont les Alliés ont résolu la question hongroise, on est obligé de convenir que tout dans les réclamations de la Hongrie n'est pas injustifié.

Cela a commencé par un acte de mauvaise foi. Le 2 novembre 1918, un armistice est conclu à Padoue entre l'autorité militaire austro-hongroise et le général Diaz, représentant les Alliés, armistice qui laissait intacte la frontière sud de la Hongrie. Quelques jours après, le comte Karolyi est convoqué par le maréchal Franchet d'Espérey à

Belgrade où il lui est intimé, sous la menace d'une marche des troupes alliées sur Budapest, de signer un armistice nouveau, armistice dit hypocritement militaire et non politique, infiniment plus désavantageux que le premier.

Ce fut ensuite, après la crise communiste, l'autorisation donnée à la Roumanie d'aller rétablir l'ordre en Hongrie, autorisation dont l'armée roumaine usa avec une si cupide férocité que les Alliés lui interdirent de continuer; la Roumanie ne tint, d'ailleurs nul compte de l'interdiction et les Alliés n'eurent pas l'énergie de faire valoir leur décision.

Ce fut enfin le traité de Trianon, traité aussi draconien, traité plus draconien que le traité de Saint-Germain. On enlève à la Hongrie tout ce qui fait sa prospérité économique: le blé du Banat, le charbon, surtout les immenses forêts de la Slavonie, de la Slovaquie, de la Transylvanie. On lui enlève l'accès à la mer et si, depuis, les facilités qui lui ont été ménagées à Fiume lui permettraient de reprendre ses exportations, ces facilités sont vaines puisque ce bois, qui constituait la majeure partie de ses exportations, elle ne l'a plus. Sur dix millions de Hongrois, trois millions ont été incorporés à la Tchécoslovaquie, à la Yougoslavie et à la Roumanie. Est-il étonnant vraiment que les Hongrois se sentent désespérés et qu'ils crient leur détresse?

Sans doute, étant donné l'inextricable mélange de nationalités dans ce coin d'Europe, étant donné la nécessité de faire de la Tchécoslovaquie un Etat d'un seul tenant et de tenir compte des revendications des Yougoslaves et des Roumains fondées sur la communauté de langue et de culture, il était impossible de faire droit aux vœux de ces peuples pendant des siècles opprimés et de faire, en même temps, de la Hongrie un Etat viable.

Mais il ne serait cependant pas impossible de tenir compte de ce qu'il y a de légitime dans les appels faits par la Hongrie à l'esprit de justice de ses anciens adversaires. Telles parties de l'ancienne Hongrie, étant incontestablement de langue hongroise, ayant été enrichies par la culture hongroise, pourraient lui être restituées, sans que les Etats, qui consentiraient ces restitutions, en soient diminués ou appauvris.

C'est ainsi que le Kiralyhago avec Komarno (l'ancien Komorn); c'est ainsi que la Ruthénie qu'aucun lien réel ne réunit à la Tchécoslovaquie; c'est ainsi que la partie du Panat entre le Danube et la Tisza avec la ville si hongroise de Sabouca (autrefois Szabadka); c'est ainsi enfin que la plaine de l'est jusqu'aux montagnes de Transylvanie pourraient et peut-être devraient en toute justice revenir à nouveau à la Hongrie.

Mais ce ne sont pas, en réalité, ces restitutions de territoires qui seraient le remède vraiment efficace à la détresse hongroise. Le vrai remède, ce serait une union douanière entre la Tchécoslovaquie, la Hongrie et la Yougoslavie avec, si l'Autriche renonçait de son propre gré à l'Anschluss, l'Autriche. Toute la constitution physique et toute

l'organisation économique de ce conglomérat d'Etats poussent vers leur union. Toutes les vallées, toutes les lignes de chemin de fer vont du nord à l'Adriatique. Une union de cette sorte créerait au centre de l'Europe un tout économique

et même politique qui permettrait à des pays actuellement agonisants de reprendre vie et force, et qui non seulement ne menacerait personne, mais encore serait une puissante sauvegarde de la paix.

VI. - LE PROBLÈME DU "CORRIDOR"

Parmi les causes de l'inquiétude qui hante l'esprit des amis de la paix, il n'en est pas de plus grave que le problème du « Corridor ».

Je ne me pose pas ici la question de savoir jusqu'à quel point la création de l'Etat polonais, tel qu'il a été constitué par les Alliés, tel qu'il s'est élargi par des initiatives contraires aux trop timides injonctions de la Société des Nations, est un bien ou un mal pour l'équilibre européen et, singulièrement, pour la France.

Je ne m'occupe pas, pour l'heure, de la politique suivie par la Pologne à l'égard des Ukrainiens et des Blancs-Russiens ni du *numerus clausus*, dont les Polonais nient l'existence, qui, en effet, n'est pas inscrit dans la loi, mais qui, néanmoins, pèse sur les Juifs que le malheur a fait naître sur les bords de la Vistule.

Ce sont là questions qu'à différentes reprises j'ai abordées dans ce journal et que vient d'exposer, avec un excès de virulence, mais avec un très grand nombre de documents irréfutables et effrayants, M. René Martel dans son récent volume sur *La Pologne et Nous*.

Je ne veux, dans cette série d'articles, où je me suis proposé de signaler les points névralgiques de l'Europe, m'occuper, à propos de la Pologne, que d'une seule question, celle qui, dès aujourd'hui, préoccupe toutes les chancelleries, et qui, à mesure qu'avec les années à venir l'Allemagne reprendra une conscience de plus en plus vive de ses forces reconquises, deviendra de plus en plus menaçante, à savoir la question du « Corridor ».

Il est incontestable que l'Allemagne tout entière, sans distinction de partis, est convaincue que le « Corridor » ne pourra être maintenu, qu'il constitue une écharde dans la chair de la patrie allemande, et que l'Allemagne, quel que soit son gouvernement, n'en reconnaîtra jamais sa légitimité. Les partis de droite comptent sur la force, les partis de gauche sur des négociations pour modifier une situation qui leur paraît intenable, mais les uns et les autres sont fermement résolus à tout mettre en œuvre pour obtenir cette modification. Je n'en veux pour preuve que les récentes déclarations de M. de Rheinbaben que j'ai eu l'occasion de citer dans l'un de mes derniers articles, de M. de Rheinbaben, délégué officiel du Reich à la Société des Nations, passant pour un sincère ami de la paix, appartenant au parti dont M. Stresemann est le chef et qui n'en proclame pas moins ouvertement que la mission la plus sacrée que devra se donner la génération qui point, c'est de mettre fin à la situation humiliante

que crée pour l'Allemagne l'existence du « Corridor ».

D'un autre côté, il est tout aussi incontestable que la Pologne est fermement résolue à ne pas permettre que soit touché à ses frontières, telles que les ont établies les traités. Là-dessus tous les partis, depuis les nationalistes jusqu'aux socialistes, sont unanimes. Lorsque l'on s'entretient avec les Polonais les plus modérés, les plus pacifiques, les plus pacifistes, des rapports de leur pays avec l'Allemagne et qu'on insiste sur les périls que présentent pour la paix les différends qui séparent les deux Etats voisins, ils vous arrêtent dès qu'on aborde la question du Corridor. Plutôt la guerre que de renoncer au libre accès à la mer. Toutes les atténuations que peuvent demander raisonnablement les Allemands à une situation dont on veut bien convenir qu'elle est difficile et délicate, oui! Mais une modification réelle du *statu quo*, jamais.

Il y a là ce que j'ai appelé, dans la conférence que j'ai faite à Berlin le 11 mai et qui a soulevé tant de controverses, une antinomie. Comment se formule-t-elle à des pacifistes qui n'étant ni Allemands ni Polonais et qui se voulant Européens uniquement préoccupés de la justice et de la paix, ont quelques titres à prétendre à l'impartialité.

Pour nous, la question du « Corridor » se pose absolument dans les mêmes termes que la question de l'*Anschluss*. Nous croyons profondément que le droit des peuples à disposer librement d'eux-mêmes n'est que la stricte application du premier et essentiel des droits de l'homme aux droits des peuples.

Cela étant, la seule question qu'il s'agit de résoudre est de savoir si la majorité des habitants du « Corridor » est allemande ou polonaise?

La réponse ne me paraît pas douteuse. Certes, il aurait été conforme aux principes wilsoniens de faire résoudre la question par les populations du « Corridor » elles-mêmes au moyen d'un plébiscite. Mais à défaut de ce plébiscite, d'ailleurs difficile à instituer, nous avons pour nous guider les cartes et les statistiques allemandes antérieures à la guerre, sans compter le fait que les populations du « Corridor » ont toujours envoyé au Reichstag des députés protestataires.

J'ai devant mes yeux une carte démographique de l'Allemagne datée de 1913. Dans cette carte, les différentes populations habitant le « Corridor » sont clairement distinguées par des colorations

différentes. Au premier coup d'œil, on ne peut pas ne pas s'apercevoir que c'est la population polonaise qui prime. Partant, tout démocrate, partisan du principe des nationalités, doit être convaincu que c'est à juste titre que le « Corridor » a été attribué à la Pologne.

Sans doute, les Allemands, depuis la guerre, ont tenté d'interpréter tendancieusement leurs cartes et leurs statistiques.

Tout d'abord, ils ont voulu distinguer entre les habitants du « Corridor » parlant polonais et ceux qui parlent la langue kachoube, langue slave, il est vrai, mais pas identique au polonais.

En second lieu, même si l'on ajoute les Kachoubes aux Polonais, on n'obtient que quatre pour cent de supériorité pour l'élément slave. Et si l'on se rappelle que nombre d'habitants du « Corridor », parlant une langue slave, étaient étroitement attachés au point de vue politique, économique et « culturel » à l'Allemagne, comme on peut le supposer par analogie avec ce qu'a donné le plébiscite en Haute-Silésie, dans la Prusse Orientale et dans les quatre cercles de la Prusse de l'Ouest, il convient de conclure que, même en se posant au point de vue du principe des nationalités, le rattachement du « Corridor » à la Pologne a été une injustice.

Mais ce n'est pas sur cette argumentation, dont beaucoup d'Allemands sentent eux-mêmes la fragilité, que s'appuie l'Allemagne pour revendiquer le « Corridor ». On n'a qu'à regarder une carte pour s'apercevoir que cette déchirure dans la chair d'un grand pays, que cette séparation du gros du pays avec l'une des provinces des plus profondément allemandes du Reich est une anomalie dont il faut comprendre que les Allemands, attachés à leur ancienne idéologie nationale, souffrent cruellement et qu'ils la considèrent comme une humiliation impossible à supporter. On a

beau alléguer que ce sont là des phantasmes, que les séparations par des frontières sont une chose factice ; que cela n'existe, comme l'a si bien dit un philosophe dont les Allemands ne rejettent pas le témoignage, le noble Fichte, que sur les cartes géographiques et que c'est une folie à nulle autre pareille que d'imaginer des hommes s'entre-tuant, s'entre-massacrant pour des différences de colorations dessinées sur des atlas.

Mais, hélas ! les hommes et les peuples sont encore en proie à cette folie du prestige que Fichte dénonce et stigmatise. C'est un fait humiliant pour la raison humaine, mais qu'il est impossible de méconnaître.

La situation réciproque de l'Allemagne et de la Pologne, étant ce que j'ai dit, comment faut-il conclure ? Il faut conclure que, si quelques raisons militent pour la thèse polonaise et pour la thèse allemande, il y a une chose que l'Europe ne permettra pas, c'est que, même pour la réalisation de la plus juste des deux thèses, une nouvelle guerre éclate. Cette nouvelle guerre, les pessimistes, comme mon grand ami Færster, la prévoient et la prédisent. Cette nouvelle guerre, des optimistes comme j'en suis un, l'affirment impossible. Impossible, parce que les peuples ne la permettront pas ; parce que les Français sont décidés à ne pas aller à la boucherie, fût-ce pour assurer à la Pologne ce « Corridor » qui lui revient ; parce que la majorité des Allemands eux-mêmes hésiteront, au dernier moment, à susciter la catastrophe pour reconquérir le « Corridor », et parce que, enfin, la constitution des Etats-Unis d'Europe, pour lesquels il faut travailler sans relâche, et dont nous obtiendrons la réalisation, si nous la voulons assez fortement, rendra dérisoire toute explication entre peuples par les armes pour une misérable question de frontières.

VII. - L'ÉNIGME RUSSE

Plus pressant que le problème du « Corridor », que tous les problèmes que nous avons abordés jusqu'ici pour caractériser le malaise qui pèse sur l'Europe et le monde, est le problème russe.

En dépit de tous les moyens découverts par la science pour rapprocher les peuples et les hommes, il semble que nous soyons séparés de la Russie par un abîme que les meilleures volontés et les intelligences les plus lucides ne parviennent pas à franchir. Même alors que les liens les plus étroits d'une alliance, à laquelle avait adhéré de raison et de cœur la majeure partie de nos concitoyens, nous unissaient à elles, il planait sur la terre russe et sur l'âme russe un mystère que nous avions conscience de ne pouvoir percer. Il y avait entre notre façon de nouer les idées et de grouper les sentiments et celle de nos amis slaves des divergences si profondes que les sympathies les plus ferventes ne parvenaient pas à les vaincre.

Ce mystère, depuis que la révolution bolche-

viste a si profondément transformé la Russie, n'a fait que s'épaissir. Nous avons beau lire les livres que voyageurs français, anglais, américains, allemands, écrivent sur la Russie soviétique ; nous avons beau étudier l'organisation judiciaire, l'organisation politique, l'organisation économique de la République socialiste russe ; nous avons beau nous entretenir avec les voyageurs amis que des Académies ou des Universités russes ont appelés à Moscou et à Leningrad ; le mystère persiste, l'énigme demeure. Entre la Russie et nous, il y a comme une épaisse nuée. Nous ne savons pas ce qui s'y passe vraiment, nous ne comprenons pas ce qui s'y passe. Et cette incompréhension est la première et peut-être la plus essentielle cause d'inquiétude que suscite en nous la Russie, en nous qui, en bons cartésiens que tous nous sommes peu ou prou, avons besoin, pour nous rendre compte des choses, de les voir clairement et distinctement et qui, si nous conce-

vons le mystère dans les sphères du sentiment, de l'art, de la religion, ne les admettons pas dans le domaine de la politique.

Voilà placé entre l'Europe et l'Asie un immense Empire qui, en dépit des mutilations que lui a fait subir la grande guerre, n'en compte pas moins encore une superficie de 4.600.000 kilomètres carrés et une population qui ne doit pas être loin de 150 millions d'âmes. Cet immense conglomérat de terres et d'hommes est régi par une petite minorité de citoyens qui ont su, grâce à l'indomptable énergie de leurs chefs et par les moyens les plus cruellement tyranniques, s'emparer du pouvoir, transformer le vieux pays autocratique en une République socialiste et maintenir cette République socialiste contre les assauts donnés par l'unanimité des Etats du monde.

Cette République socialiste, fidèle à la maîtresse doctrine de tout socialisme, proclame incessamment sa haine inassouissable de la guerre et, tout récemment encore, a préconisé, du haut de la tribune de la Société des Nations, un radical projet de désarmement total et immédiat.

Et, en même temps, nous apprenons par les sources les plus certaines que la Russie soviétique travaille fiévreusement à faire de l'Armée Rouge un incomparable instrument de guerre, que femmes et enfants sont astreints au service militaire et que les chefs de l'armée recourent périodiquement aux lumières et à l'expérience d'officiers allemands pour enseigner à leurs officiers à eux les secrets de la tactique et de la stratégie.

Il y a là une première et essentielle contradiction entre les intentions promulguées et les réalités, qui trouble notre raison et qui inquiète légitimement tous les amis sincères de la paix.

Car, enfin, si les maîtres de la Russie soviétique sont si profondément convaincus de la possibilité et de la nécessité du désarmement immédiat et total, pourquoi ne tentent-ils pas ce que nos pacifistes extrémistes demandent à la France de tenter et ce qui sera si beau, en effet, qu'un grand Etat osât tenter? Pourquoi n'est-ce pas la Russie soviétique qui donne le signal du désarmement? Ce grand risque, ce beau risque, qui, si ce n'est l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, pourrait, devrait le courir?

Ce risque, la Russie ne peut le courir, répondraient les Bolcheviks et répondent leurs amis français, parce que, de toutes parts, elle est entourée d'un monde ennemi, et que ce monde, si elle ne se gardait farouchement, se jetterait sur elle pour assouvir sa haine inexpiable et la dépecer.

C'est là la réponse que nous donnons, nous, radicaux timorés, socialistes embourgeoisés, pour expliquer qu'en dépit de la ferveur de notre pacifisme, nous n'osons pas préconiser pour notre pays le désarmement total immédiat et non simultané. Mais cette réponse ne saurait prévaloir pour vous, socialistes intégraux, marxistes et surmarxistes de la plus stricte observance qui, de même que vous avez osé, contre vents et marées, déclarer le socialisme au monde, vous devriez

déclarer la paix au monde, autrement que par d'anodines propositions faites à Genève dont vous saviez pertinemment qu'elles ne seraient pas acceptées.

Est-il vrai, d'ailleurs, que la Russie est menacée et que, si elle désarmait, le monde se jetterait sur elle? Menacée par qui? Par l'Empire britannique? Mais c'est là un conte pour petits enfants qu'il est possible de faire accroire à d'incultes moujiks, mais dont des hommes d'Etat aussi subtils que M. Tchitcherine, aussi astucieux que M. Litvinof n'ont pu être dupes un seul instant.

Sans doute, l'Angleterre conservatrice professe pour la Russie soviétique l'horreur que professent pour elle tous les Etats capitalistes, sans exception. Mais jamais les plus jingos d'entre les jingos, jamais les plus impérialistes d'entre les impérialistes anglais n'ont songé à une expédition militaire contre la Russie. Ce sont là folies qui ont pu hanter le cerveau troublé d'un Ludendorff, mais dont la froide raison mercantile d'un M. Baldwin est incapable.

Menacée par la Pologne? Certes, nous n'avons pas une confiance illimitée dans l'esprit pacifique du maréchal Pilsudski et des nationalistes polonais. Mais la vérité nous oblige à constater qu'il n'est pas un homme représentatif ni un seul parti en Pologne qui médite une agression contre sa voisine.

Le vrai est que ce sont les voisins de la Russie qui, à juste titre, peuvent concevoir des craintes relativement à une agression de la Russie, que celle-ci n'a pas renoncé à recouvrer la Bessarabie dont il faut dire qu'elle lui a été arrachée injustement, qu'elle n'a pas renoncé à joindre à l'Ukraine soviétique l'Ukraine polonaise dont il faut dire que les habitants sont privés par le gouvernement polonais des droits élémentaires garantis par les traités aux minorités nationales.

C'est donc la Russie soviétique et non les Etats qu'elle dénonce qui apparaît comme une menace de guerre aux pacifistes qui ne se laissent pas prendre aux vaines cantilènes de M. Litvinof.

Ajoutons que la politique extérieure de la Russie, telle que la mènent l'énigmatique M. Tchitcherine et son souple adjoint, n'est pas de nature à inspirer confiance aux amis de la paix. Tout à tour, la Russie a tenté de flirter avec l'Angleterre, la France, l'Italie et surtout l'Allemagne, et, ce qui apparaît comme proprement scandaleux, avec les partis de droite et les associations nationalistes d'extrême-droite. Aujourd'hui, c'est aux Etats-Unis que vont les sourires de M. Tchitcherine qui compte que les liens économiques de plus en plus étroits noués entre l'Amérique et la Russie vaudront à celle-ci, dans un délai plus ou moins long, la reconnaissance *de jure* de la part de Washington.

Car, et c'est la seconde grande contradiction interne de la politique russe : D'une part la Russie proclame que sa mission consiste à déchaîner la révolution mondiale, que ce n'est qu'à ce prix qu'elle pourra maintenir le régime soviétique et,

ouvertement ou secrètement, elle met tout en œuvre pour susciter des mouvements révolutionnaires ou pour entretenir ceux qui existent dans les différents Etats européens. Et, d'autre part, toute sa politique extérieure tend à se faire reconnaître et légitimer par ces mêmes Etats dont elle s'efforce de miner, de détruire, par tous les moyens, les gouvernements.

Nous ne faisons pas ici métier de prophète. Nous sommes de plus de ceux qui ne peuvent laisser d'espérer que la Russie, renonçant aux méthodes fascistes qui déshonorent l'idéal socia-

liste qu'elle prétend incarner, évoluera, tout en conservant et en renforçant son régime économique socialiste, vers le régime démocratique, seule sauvegarde de la liberté des individus et des peuples.

Mais nous sommes obligé de constater qu'à l'heure où nous sommes, la Russie, telle du moins qu'elle apparaît à notre connaissance imparfaite de ce qu'elle est véritablement, constitue un grave danger pour cette organisation de la paix dont l'accomplissement est le grand devoir, le seul devoir qui s'impose au monde.

VIII. - L'IMPÉRIALISME AMÉRICAIN

Le malaise dont je tente, dans cette série d'articles, de diagnostiquer les symptômes n'est pas seulement — je l'ai dit — européen, mais mondial.

Alors qu'après l'immense cataclysme qui s'est abattu sur l'univers, toutes les nations, même celles qui furent à l'abri de la catastrophe, éprouvèrent le besoin de s'unir pour se garer contre le retour de l'effroyable fléau de la guerre et de créer ainsi une vivante solidarité entre tous les Etats, les grands comme les petits, il est naturel que les discordes qui déchirent les plus lointains d'entre eux retentissent sur l'ensemble et que, par exemple, les dissensions intestines de la Chine et les réactions divergentes qu'elles ont suscitées en Europe et en Argentine soient l'un des éléments de la dépression qui paralyse les forces vives du présent.

C'est ainsi encore que le rôle de plus en plus prépondérant que, depuis la fin de la guerre, ont assumé les Etats-Unis sur le théâtre international a troublé profondément l'équilibre mondial et contribué à désaxer les ressorts de la politique européenne.

Le récent discours du président Coolidge, qui a produit une impression d'autant plus profonde que, jusqu'ici, le maître de la Maison-Blanche avait été d'une proverbiale taciturnité, a révélé à tous le grave malentendu qui règne entre l'Europe et les Etats-Unis.

La thèse du président Coolidge, qui est celle de l'Américain moyen et à laquelle se refusent seuls quelques progressistes et quelques socialistes, le parti démocratique étant là-dessus, en immense majorité, du même avis que les républicains, est que les Etats-Unis, loin d'avoir profité de la guerre, ont fait à la cause commune autant de sacrifices que les autres Alliés, que leur prospérité à eux était due à leur seul effort et que la pénurie dont se plaignent la plupart des Etats européens est, en majeure partie, sinon totalement, la conséquence de leur folie. Que s'ils renonçaient à l'insane course aux armements, dans laquelle, malgré la terrible expérience de la guerre, ils se sont engagés de nouveau, ils recouvreraient leur prospérité d'antan, donneraient un fondement solide à la paix et pourraient espérer de la part des

Etats-Unis un allègement au fardeau des dettes qu'ils ont contractées envers l'Amérique, dettes dont celle-ci a le droit absolu d'exiger le paiement intégral.

Il y a — M. René Marchand l'a montré excellemment dans un article récent — une part de vérité dans la thèse de M. Coolidge.

Il n'est pas vrai que ce sont des motifs cupides qui ont amené les Etats-Unis à la coopération avec les Alliés. Tous ceux qui, comme l'auteur de ces lignes, ont séjourné aux Etats-Unis en 1915 et 1916 savent que c'est un puissant mouvement de solidarité humaine qui, peu à peu, a amené les Etats-Unis à entrer dans la guerre; que l'idéalisme de M. Wilson avait germé dans l'âme de ses compatriotes et que c'est vraiment l'amour du droit ou — faisons toutes les concessions à ceux qui là-dessus ne pensent pas comme nous — que c'est l'amour de ce qu'ils croyaient être le droit qui leur avait mis les armes à la main.

Il est vrai encore que les dettes des Alliés envers les Etats-Unis sont une obligation à laquelle ceux-là n'ont pas le droit de se soustraire; qu'ils n'ont pas le droit de faire dépendre le paiement de ces dettes des paiements de l'Allemagne; que les Chambres françaises ont l'impérieux devoir de ratifier la convention Bérenger-Mellon et qu'il est incompréhensible que les mêmes hommes qui, chez nous, exigent le paiement intégral des dettes de l'Allemagne sans permettre que compte soit tenu de ses possibilités financières, demandent aux Etats-Unis de tenir compte des possibilités financières de la France. Sans doute ici ce sont d'anciens alliés ou associés. Mais, dans les affaires, il n'y a ni alliés ni ennemis, il n'y a que des créanciers et des débiteurs. Quand on est dans le cruel plan de l'argent, il n'y a plus place pour les sentiments, mais il n'y a que des intérêts. Et c'est, à mon sens, une situation humiliante que celle où se met un pays comme la France quand, au lieu de payer ce qu'elle doit, elle fait appel à une générosité qui n'a de valeur que quand elle est spontanée.

Il est vrai enfin que les Etats-Unis ont raison d'alléguer que les contribuables américains n'ont pas à faire des sacrifices pour permettre à leurs anciens associés de dépenser des milliards, non

seulement pour se défendre contre des attaques éventuelles, mais pour pratiquer une politique de prestige, pour financer les armements de leurs Alliés et pour persévérer ainsi dans une politique à laquelle il semblait que l'instauration de la Société des Nations eût dû mettre fin définitivement.

Voilà ce qui nous paraît vrai dans l'acte d'accusation dressé par M. Coolidge contre l'Europe.

Voici ce qui nous y paraît contestable.

Oui, ce n'est pas l'intérêt qui a entraîné les Etats-Unis dans la guerre. Mais cette guerre et ce qui s'en est nécessairement suivi a puissamment contribué à donner aux Etats-Unis l'hégémonie économique et financière du monde. Quoi qu'en ait dit M. Coolidge, il est incontestable que l'extraordinaire prospérité des Etats-Unis — cette « prosperity » que le parti républicain s'est targué d'avoir suscitée, et qui a valu la présidence à M. Hoover — est due en première ligne à la ruine des belligérants européens. Le vrai est — comme me le disait récemment un remarquable économiste allemand — que les Européens sont devenus les coolies de l'Amérique. C'est, en dernière analyse, pour l'Amérique qu'œuvrent les usines, que créent les ingénieurs, que suent les ouvriers de notre continent. Le vrai est que, si l'Etat américain a subi du fait de la guerre de lourdes charges, celle-ci a fantastiquement enrichi banquiers, industriels, actionnaires et obligataires du Nouveau Monde.

De même l'Amérique a raison de reprocher à l'Europe ses folles dépenses d'armements. Mais pour que la leçon de M. Coolidge profitât aux nations auxquelles elle s'adresse, il faudrait que les Etats-Unis prêchassent d'exemple. Que si les Etats-Unis, loin de s'arrêter dans leur effort d'armement naval, disent et répètent qu'ils ont besoin d'une marine puissante pour protéger leurs côtes qu'avant même de faire ratifier par le Congrès le pacte Kellogg dont il est si fier, le gouvernement lui demande de voter les crédits nécessaires à la construction de quinze croiseurs nouveaux, il faut qu'ils comprennent que l'Angleterre, elle aussi, a besoin d'une puissante marine pour protéger ses communications avec ses colo-

nies et pour se garer, en cas de conflit, de la famine, et que la France a besoin d'une solide armée de terre pour protéger ses frontières contre l'agression possible d'un ou de plusieurs de ses voisins. La politique de prestige contre laquelle les Etats-Unis, quand c'est un Etat européen qui la pratique, s'élèvent et ont raison de s'élever, Washington ne l'ignore pas plus que Londres, Paris ou Rome. Les Etats-Unis réclament l'empire des mers qui n'est pas plus respectable que l'empire des terres. Et si le contribuable américain n'est pas exonéré comme semblerait devoir le permettre la prospérité de l'Etat, cela est moins dû à la carence de la France qu'à l'impérialisme naval de l'Amérique.

Et cet impérialisme ne se manifeste pas seulement de par la fièvre des armements. Il se manifeste plus odieusement encore par les agressions auxquelles se livre le colosse nord-américain sur des petits Etats de l'Amérique Centrale. incapables de se défendre. La discrète protestation qu'a fait entendre la République de Costa-Rica à la Société des Nations, en demandant à celle-ci de définir la doctrine de Monroe, avec combien de raison le Haïti, le Panama et l'admirable petite République du Nicaragua pourraient-ils la faire leur. C'est hier que les journaux nous ont appris que Washington veut établir un véritable protectorat financier et militaire sur le Nicaragua, que la garde nationale nicaraguayenne sera désormais placée sous les ordres d'officiers américains de fusiliers marins, que la majorité des fonds d'Etat de la Banque du Nicaragua sera vendue aux banques américaines et que ses douanes seront administrées par un directeur américain.

Les Américains, fortement attachés à la Bible, aiment les paraboles. Qu'ils nous permettent de leur recommander celle de la paille et de la poutre. Pour protester légitimement contre les impérialismes, il faut n'être pas soi-même atteint de ce mal abject. Et pour être économique et financier, au lieu d'être militaire ou, plutôt, pour être à la fois économique, financier et naval, l'impérialisme américain n'est pas plus sympathique et moins périlleux pour la paix que les impérialismes européens.

LES REMÈDES AU MALAISE

I. - LE DÉSARMEMENT

J'ai dit, dans une série d'articles, le lourd malaise qui pèse sur l'Europe et le monde. Je n'ai insisté que sur les causes les plus alarmantes qui l'ont suscité et n'ai parlé ni du conflit polono-lithuanien qui, périodiquement, est évoqué à Genève sans qu'une transaction satisfaisante soit jusqu'ici entrevue ni de cette passion macédonienne qui constitue une cause permanente de troubles dans les Balkans et à laquelle il faudra bien que la Société des Nations, saisie expressément par les grandes puissances, prétendues gar-

diennes de la paix, tente de trouver une solution définitive.

Mais je crois avoir attiré l'attention du lecteur sur les principaux points névralgiques de l'Europe. Il s'agit maintenant de conclure et de nous demander quels remèdes il est possible d'entrevoir au mal que j'ai signalé.

Il est clair, avant tout, que le malaise réside, en dernière analyse, dans la crainte légitime qu'éprouvent les peuples de voir se renouveler l'atroce catastrophe qui a coûté au monde plus de dix

millions d'innocentes victimes et d'irrecouvrables richesses ; que la situation réciproque des différents Etats est si précaire que, de toutes parts, l'on voit s'accumuler les menaces de guerre ; que, tout naturellement, les Etats, pour assurer leur sécurité, recommencent à se livrer à cette course aux armements dont l'issue a toujours été et sera toujours la guerre et que même cette libération des nationalités asservies que l'on peut considérer comme la seule justification possible de la gigantesque tuerie de 1914-1918, a accru et multiplié, au lieu de les diminuer, les risques d'une conflagration nouvelle.

Contre ce danger essentiel, il semble qu'il n'y ait qu'un remède : *le désarmement*, et que ce remède, ce soit le gouvernement des Soviets qui, par la bouche de M. Litvinoff, a eu le mérite de le préconiser, du haut de la tribune de Genève.

Les puissances faisant partie de la Société des Nations et notamment les anciens Alliés et parmi eux, en première ligne, la France et l'Angleterre, l'une, la plus grande force militaire, l'autre la plus grande puissance navale de l'Europe, ont-ils eu tort de ne pas accepter la proposition russe et de ne pas même consentir à la discuter sérieusement ?

Etant donné la situation générale de l'Europe que j'ai essayé d'esquisser, il est certain que la proposition russe n'avait aucune chance de se cristalliser dans la réalité et que, par conséquent, elle ne pouvait être considérée que comme une manifestation vaine.

Le désarmement ne peut devenir une réalité que s'il est simultané. Or, à supposer que la France, se sentant garantie par le pacte de Locarno du côté de l'Allemagne — sentiment que la majeure partie des Français n'éprouvent pas et que les manifestations des nationalistes allemands, trop puissants encore, ne permettent pas d'éprouver légitimement — peut-elle se sentir garantie du côté de l'Italie et croit-on vraiment que la mégalomanie impérialiste de Mussolini adhérerait à un projet de désarmement ? Croit-on, de plus, qu'il soit possible à l'Angleterre, même en dehors de toute rivalité avec les Etats-Unis, de se démunir d'une flotte puissante, alors que seule cette flotte assure ses communications avec ses colonies et l'empêcherait en cas d'une agression, d'être, au bout de peu de jours, acculée à la famine ?

Ce sont là des faits contre lesquels la ferveur pacifiste la plus passionnée est impuissante. Trop de nos amis s'imaginent qu'il suffit de déclarer la guerre à la guerre et de protester contre les armements pour rendre l'une impossible et les autres dispensables. Encore un coup, il ne peut y avoir désarmement que s'il est simultané et espérer réaliser, dès maintenant, cette simultanéité est de l'utopie ou de la démagogie.

Quelques-uns de nos amis pensent que c'est une énergique propagande en faveur de *l'objection de conscience* qui serait capable de permettre au désarmement universel, qui apparaît à tous les pacifistes comme le grand remède au mal de la guerre,

comme le grand remède de l'iniquité sociale, de s'accomplir. Là encore, je ne puis pas ne pas être sceptique. Là encore, le remède ne serait opérant que s'il était accepté par toutes les nations à la fois, et si, au moins chez quelques-unes des nations qui n'ont pas renoncé à s'armer — et aucune d'entre elles n'y a renoncé vraiment — l'élan vers l'objection de conscience était irrésistible.

Or, en est-il ainsi ? En France, c'est une poignée d'hommes qui luttent pour l'objection de conscience. Il en est de même en Allemagne, malgré l'admirable campagne menée par nos amis de Westphalie. Et je ne connais pas d'objecteur de conscience dans la Hongrie fasciste, dans l'Italie fasciste, dans la Pologne pilsudskisée, en Roumanie, en Tchécoslovaquie. Je ne puis donc pas ne pas voir ceci. C'est que, dans tous ces pays, il y a un certain nombre d'hommes admirables, prêts à subir les châtiments les plus sévères, prêts même à se faire tuer plutôt que de tuer eux-mêmes. Au cas où une guerre nouvelle éclaterait, à cette petite troupe sacrée, agissant vraiment par conviction intime et inébranlable, s'agrègeraient des hommes uniquement mus par le soin de conserver leur vie et non par celui de ne pas ravir celle de leurs frères en humanité, qui laisseraient à l'immense majorité de leurs concitoyens la tâche périlleuse de lutter pour la sauvegarde de leurs foyers alors qu'eux-mêmes resteraient à l'abri. Au risque d'être traité, une nouvelle fois, de militariste par les amis extrêmes de la paix, je confesse hautement que je ne crois pas à l'efficacité, au moment où nous sommes, de la propagande en faveur de l'objection de conscience.

La *grève générale* déclenchée devant une menace de guerre, est-elle un moyen plus efficace d'empêcher celle-ci ? Oui. Voilà un remède vrai. L'exemple donné par le prolétariat allemand, au moment du putsch Kapp, démontre ce qu'une grève générale, énergiquement menée, est capable de produire. Que si les prolétariats européens solidement unis, s'organisaient en vue d'une grève générale en cas de menace de guerre et parvenaient à la déclencher, la paix serait sauvegardée. Tout effort fait en ce sens doit être hautement encouragé : il n'y aura plus de guerre, il n'y aura plus d'armements dès que les prolétariats de l'Europe et des Etats-Unis ne le permettront plus.

Mais les prolétariats des différents pays sont-ils assez solidement organisés, sont-ils, avant tout, assez solidement unis, pour que le grand espoir d'une grève générale en face d'un danger de guerre nous soit permis ? Il serait illusoire de le penser. Tant que les prolétariats seront aussi profondément divisés qu'ils le sont depuis l'avènement du communisme, tant que certains d'entre eux, comme celui de l'Italie, seront opprimés et asservis par des organisations militaristes, et que d'autres, comme le prolétariat des Etats-Unis, aura perdu toute conscience de classe, il est impossible de compter sur la grève générale comme moyen d'éviter la guerre et d'arrêter la course aux armements.

Ces constatations pessimistes faites, faut-il se résigner au lamentable état présent? Faut-il renoncer à lutter contre la folie des armements? Faut-il accepter la thèse de notre gouvernement qui croit être entré dans la voie du désarmement parce que, comme il le prétend, le budget militaire de 1929 n'est pas supérieur à celui de 1914, parce que le fardeau des charges militaires est aussi lourd aujourd'hui, qu'alors où nous étions sous la menace allemande, qu'alors où nous n'avions pas remporté la victoire, qu'alors où l'Allemagne n'était pas désarmée, qu'alors où il n'y avait pas Locarno et où notre sécurité n'était pas garantie par l'Angleterre?

Non, mille fois non. Les grands Etats, dits pacifiques, ont un premier devoir : c'est de comprimer leurs budgets de la guerre et de la marine, au lieu de les maintenir au niveau de 1914 ou de les élever au-dessus de ce niveau.

Et ils ont un second devoir. France, Allemagne, Angleterre — pour ne nommer que ceux-là — veulent sincèrement la paix, sont convaincus que, sans le maintien de cette paix, l'Europe est condamnée à la dissolution, à l'anarchie, à la barbarie. Ces mêmes Etats savent que toute saine économie, que toutes finances prospères sont impossibles avec

l'actuel fardeau imposé aux budgets par les dépenses militaires et navales, que c'est ce fardeau qui rend impossible toute réforme sociale organique, toute lutte sérieuse contre la maladie, contre le taudis, contre l'ignorance.

Cela étant, pourquoi ces trois grands Etats ne tenteraient-ils pas d'esquisser et de réaliser un plan de désarmement progressif et simultané, de désarmement vrai, sincère, matériel et moral? Rien que l'annonce de cette tentative serait un immense apaisement pour les peuples. Sans doute, il faudrait, pour que cette tentative fût faite, que les hommes d'Etat, qui en prendraient l'initiative, passassent par-dessus les rites de la diplomatie coutumière, passassent par-dessus la résistance certaine et acharnée des Etats-Major, des industriels de guerre, des fabricants d'avions et ne comptassent que sur l'appui des prolétariats, las d'être menés à la boucherie, las de travailler pour payer les instruments destinés à les décimer, eux et leurs frères.

Voilà une tâche digne de couronner la carrière d'Aristide Briand, de Ramsay Mac Donald — revenus au pouvoir — et de M. Stresemann. Auront-ils l'énergie et l'audace de briguer cette couronne?

II. - LE PROTOCOLE ET " L'ACTE GÉNÉRAL " D'ARBITRAGE ET DE SÉCURITÉ

J'avais marqué, à la fin de mon dernier article, que pour réaliser le désarmement, le moyen le plus efficace et le plus rapide serait une entente franche, sincère, totale entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, entente à laquelle, sans doute, l'Italie mussolinienne n'adhérerait pas, mais en face de laquelle la résistance italienne serait impuissante.

Je n'ai aucune illusion sur la possibilité de voir réalisée cette idée dans un laps de temps prévisible. La superstition des vieux rites diplomatiques est encore trop fortement enracinée chez nos hommes d'Etat pour qu'ils osent, malgré le réalisme affairiste auquel notre époque prétend incliner, procéder, comme, devant une difficulté analogue, procéderaient des hommes d'affaires.

Il faut donc, le désarmement étant la condition essentielle de toute organisation de la paix et la procédure pratiquée jusqu'ici à la Société des Nations pour réaliser ce désarmement se heurtant à des obstacles qui, pour l'heure, paraissent insurmontables, songer à des moyens plus efficaces et plus expéditifs.

Ce moyen a été trouvé et — tout le monde le devine — c'est le Protocole de Genève.

Souder indissolublement l'un à l'autre les principes d'arbitrage, de sécurité et de désarmement; créer, pour tous les membres de la Société des Nations, l'obligation, non seulement de mettre au ban une nation qui, au lieu de porter un différend devant le Tribunal suprême de la Haye, tenterait une agression, mais de lui appliquer les plus sévères

sanctions économiques et, au cas où celles-ci ne suffiraient pas, de dresser contre elle la force unie des armées de terre et de mer qui auront été laissées aux différentes nations. Voilà en quoi consiste le Protocole de Genève, et voilà qui constituait le barrage le plus irrésistible contre toute menace de guerre. Quelle nation, en effet, à moins d'être frappée de folie, oserait défier les forces du monde entier? La menace de voir toutes les puissances s'unir, avec toutes leurs forces économiques, militaires et morales, contre un agresseur, c'est là le frein nécessaire et suffisant à toute velléité belliqueuse, la garantie efficace de la sécurité et l'indispensable prélude au désarmement universel.

Le Protocole, on le sait, n'a pas été réalisé, s'étant heurté à l'invincible résistance de l'Angleterre. Cette résistance — nous n'avons cessé de le démontrer — est proprement incompréhensible, la raison alléguée par le gouvernement conservateur, à savoir que les Dominions et l'Angleterre elle-même répugnent à prendre la responsabilité d'intervenir militairement et même économiquement dans toutes les querelles pouvant surgir dans un coin quelconque du monde, n'étant qu'un prétexte, puisqu'il est évident — je viens de le dire — qu'aucune nation du monde, à moins d'être frappée de folie, ne se hasarderait à braver la juste vindicte de l'ensemble des puissances. Rien que la volonté fermement exprimée de l'Angleterre de ne pas permettre à la guerre d'éclater eut, en 1914, empêché la catastrophe. Combien plus sûrement n'aurait-elle pas été empêchée si, dès l'abord, à l'Angle-

terre s'étaient joints, avec toutes les autres nations non intéressées, les Etats-Unis.

Mais rien ne sert d'exalter les vertus du Protocole puisque, en dépit des efforts de la France et de certaines puissances neutres, il n'a pas été accepté par l'Assemblée de Genève.

Un effort cependant a été tenté à la dernière session de la Société des Nations, de créer un succédané au Protocole, effort auquel il n'a pas été fait, dans notre presse, la publicité qui lui était due légitimement.

Les juristes de la première et de la troisième Commissions de l'Assemblée, ont, en effet, élaboré, à la place des trois modèles de conventions générales et des conventions bilatérales, destinées à réaliser l'arbitrage et la sécurité, un « acte général » qui, affirment ses auteurs, « tout en n'altérant en rien l'économie des trois conventions, ajoute à leurs avantages sous le rapport de la simplicité du système et de la souplesse des engagements ».

Cet acte général n'est pas un projet ayant besoin, pour devenir vivant, de faire l'objet de négociations, ni de recevoir des ratifications. Dès que deux ou plusieurs nations auront décidé de contracter une convention d'arbitrage, elles n'auront qu'à la signer. Elle sera immédiatement incorporée aux archives de la Société des Nations, munie de la signature du président en exercice de l'Assemblée et du secrétaire général de la Société des Nations et elle restera indéfiniment ouverte à l'adhésion de tous les autres Etats.

L'Assemblée a invité tous les Etats, qu'ils soient membres de la Société des Nations ou non, « et dans la mesure où leurs accords actuels ne satisfont pas déjà cette fin, à accepter les obligations, répondant aux intentions ci-dessus, soit en devenant parties à l'acte général, soit en concluant des conventions particulières suivant les modèles de conventions bilatérales, ou dans des termes qu'ils jugeront opportuns ».

De plus, l'Assemblée a invité le Conseil à « informer tous les Etats, membres de la Société des Nations, qu'au cas où entre des Etats le besoin se fait sentir de renforcer la sécurité générale donnée par le Pacte de la Société et de contracter pour cette raison des engagements relatifs au règlement pacifique de leurs différends éventuels et où les négociations relatives se heurtent à des difficultés, le Conseil, si le désir lui en est exprimé par une des parties — et après examen de la

situation politique et en tenant compte de l'intérêt général de la paix — est prêt à mettre à la disposition des Etats intéressés les bons offices susceptibles d'être acceptés volontairement par eux et d'amener une heureuse issue des négociations ».

Cet « acte général » constitue un événement de la première importance sur lequel l'attention publique mérite d'être attirée. Comme l'a affirmé l'indéfectible ami de la paix qui s'appelle Nansen, si les conventions bilatérales ne peuvent encore, à l'heure où nous sommes, être éliminées, il n'en est pas moins certain que la Société des Nations, destinée à nouer un lien de solidarité entre tous les Etats et à assurer leur sécurité, ne remplit vraiment son rôle qu'en créant une procédure d'arbitrage et des garanties de sécurité générales.

C'est là à quoi tend « l'acte général ». Cet acte est, en somme, comme nous l'avons dit, un succédané du Protocole dont il ne se distingue que parce qu'il n'implique aucune sanction. Il ne contient que l'obligation générale, au cas d'un différend, à recourir, non à la force, mais à l'arbitrage.

Le jour où tous les membres de la Société auront adhéré à cet « acte général », l'idée de sanction s'y introduira d'elle-même et ce jour-là, ce sera le Protocole réalisé et, à partir de ce jour, il faudra bien que le désarmement universel entre dans la voie des réalisations.

Il ne convient pas, sans doute, de s'abandonner à l'espoir que la création de cet « acte général » soit une garantie suffisante pour l'instauration de la paix universelle. Mais, en s'ajoutant aux dispositions du Pacte de la Société des Nations, à Locarno, à tant de conventions d'arbitrages bilatérales, il crée un nouveau et important rempart contre les menaces de guerre.

A la place d'un seul instrument clair, net, catégorique, comme l'aurait été le Protocole, c'est un tissu d'actes et de conventions que nous voyons se former autour de l'idée de paix.

Nous aurions, certes, préféré la première méthode. Mais puisque celle-ci s'est révélée impraticable, ne sous-estimons pas la valeur de la seconde. Félicitons-nous des efforts, pas assez appréciés, faits par la Société des Nations pour résoudre l'irrésoluble problème et affirmons avec Nansen que la Société des Nations a le devoir d'avancer courageusement dans la voie qui lui est ouverte, et qu'il est plus digne d'elle de se tromper que de craindre d'agir par peur de se tromper.

III. - FÉDÉRALISME ET ÉTATS-UNIS D'EUROPE

C'est le retour au Protocole ou, à défaut de ce retour, la substitution au Protocole de l'« acte général » auquel adhèreraient tous les membres de la Société des Nations qui m'ont apparu comme le remède à l'état d'incertitude, de trouble, d'incohérence dans lequel, depuis la conclusion des traités de paix, se débat le monde.

C'est donc dans la Société des Nations que

nous voyons le salut de l'humanité souffrante et angoissée, c'est la Société des Nations que nous considérons comme la créatrice et l'organisatrice de cette paix vers laquelle vont les vœux fervents de tous les peuples et de tous les hommes.

Mais quelle Société des Nations ? Celle qui délibère en ce moment sur des problèmes secondaires et subalternes, sans oser, en dehors des

conversations particulières entre ministres des Affaires étrangères, aborder ouvertement et directement les questions vitales dont vont dépendre, pour de longues années, les destinées des principaux Etats européens ? Ou bien une Société des Nations dont les membres ne seraient plus nommés par les gouvernements, mais désignés par les Parlements, une Société des Nations qui, au lieu de constituer un conglomérat non articulé, non sectionné, serait arrivé à une conscience assez claire et assez distincte de la haute tâche qui lui est dévolue pour se soumettre à la grande loi qui régit tout ce qui est destiné à vivre et mérite de vivre et qui est la loi de l'organisation.

Le rythme du développement de tout vivant est le passage d'un état incohérent à un état plus cohérent, le passage d'un état homogène à un état plus hétérogène, le passage d'un état indéfini à un état plus défini.

La Société des Nations telle qu'elle a été constituée est encore à l'état de nébuleuse où il n'y a pas encore de diversité de structure, où les parties qui la composent ne se sont pas encore distinguées les unes des autres, ne se sont pas spécifiées, en un mot, ne sont pas devenues des organes, c'est-à-dire des membres d'un tout indissolublement attachés à ce tout et concourant à ses fins essentielles, mais constituant, au sein de l'ensemble, des individualités distinctes et définies.

N'est-il pas évident que la Société des Nations, telle qu'elle est établie et dans laquelle les nations les plus éloignées les unes des autres par la distance, par la culture, par les intérêts sont appelées à se prononcer sur des questions qui ne concernent qu'un petit nombre d'entre elles et dont toutes les autres n'ont aucune raison de se préoccuper, n'est-il pas évident qu'une telle Société est incapable de remplir le rôle difficile et magnifique qu'elle est appelée à jouer et que la déception qu'éprouvent les peuples à constater combien le travail de la Société des Nations est lent, difficile, incessamment entravé, est entièrement légitime.

Sans doute, il est naturel qu'au milieu de la grande angoisse de la guerre, des âmes généreuses, comme le fut celle du grand Wilson, soient allées au plus pressé et aient rédigé ce Pacte, qui a été une des plus nobles manifestations du génie fraternel des hommes, mais qui, à le regarder de près, n'est pas autre chose qu'un grand cri d'espoir, qu'une affirmation sublime, qu'une virtualité magnifique.

Il faut maintenant que ce cri devienne un chant harmonisé, que cette affirmation soit étayée logiquement, que cette virtualité devienne réalité.

Pour cela, il faut que l'organisation de Genève devienne un organisme véritable, c'est-à-dire qu'il soit articulé, sectionné, remodelé selon la grande loi de la division du travail.

Il y a, au sein de la Société des Nations, des nations européennes, des nations asiatiques, des nations américaines, sans parler, pour le moment, des peuples africains et des peuples australiens.

Parmi ces peuples il est incontestable que les Européens constituent une unité, de par, malgré toutes les divergences qui les séparent, une communauté patente de culture et d'intérêts.

Rien de plus simple et de plus urgent, que de reconnaître cette communauté, en créant, au sein de la Société, une section d'Europe, création qui entraînerait immédiatement celle d'une section d'Asie et d'une section d'Amérique, à laquelle, une fois qu'elle serait constituée, les Etats-Unis adhéreraient plus aisément qu'à la Société des Nations elle-même.

Une fois cette section d'Europe créée, les membres qui la constitueront ne pourraient pas ne pas s'apercevoir que l'état d'isolement, de non-solidarité, d'hostilité dans lequel ils vivent actuellement est un véritable défi à la raison, que leur intérêt le plus pressant est de supprimer les barrières factices — barrières politiques, et surtout barrières économiques — qui les séparent, que leur intérêt le plus pressant est de s'unir, de se fédérer, de s'organiser harmonieusement, comme se sont organisés les Etats-Unis d'Amérique qui ont su amalgamer en un seul tout les Etats du Nord et les Etats du Sud dressés naguère les uns contre les autres, comme s'est organisée cette Confédération helvétique au sein de laquelle vivent, heureux et fraternels, Romands, Germaines et Italiens.

Les Etats-Unis d'Europe ont été le grand rêve des hommes du XIX^e siècle, il faut que les hommes du XX^e siècle en fassent une réalité. De toutes parts, il est des esprits qui travaillent à cette réalisation. Ici, ce sont des hommes trop peu nombreux et n'appartenant qu'à l'élite intellectuelle et sociale, qui se sont groupés autour de ce que le comte Canergi-Kudenhoven a appelé le *Pan-Europa*. Là, c'est l'association qui s'est formée en France autour de M. Emile Borel. Il n'est pas de jour que je ne reçoive l'invitation de me joindre à quelque Ligue nouvelle se proposant de travailler à l'édification d'une Europe unie.

Il y a là l'indice heureux d'une conscience de plus en plus vive de ce qu'exige l'heure où nous sommes. Mais il y a aussi un émiettement d'efforts contre lequel il faut réagir : pour constituer une Société des Nations, fédération de fédérations continentales, pour édifier les Etats-Unis d'Europe, fédération de fédérations inter-continéntales, il faudrait commencer par fédérer toutes les associations, toutes les Ligues, tous les groupements visant la même fin.

Mais ce n'est pas tout et ce n'est pas le plus essentiel ni le plus urgent. Jusqu'à présent ne se sont donnés à l'idée des Etats-Unis d'Europe que quelques intellectuels. Il s'agit maintenant non seulement d'élargir leur cercle, mais d'intéresser à cette idée, de conquérir à cette idée, de passionner à cette idée les peuples.

Nous savons tous que, si toute réforme profonde, qu'elle soit d'ordre politique, d'ordre social, d'ordre moral, d'ordre religieux, commence toujours par vivre dans l'esprit d'un indi-

vidu supérieur groupant autour de lui quelques fidèles, elle n'arrive à se cristalliser dans la réalité que lorsqu'elle a pris corps et vie dans l'âme des masses.

C'est à cette œuvre-là qu'il faut que s'attachent tous les Européens convaincus que, seule, la création des Etats-Unis d'Europe est le remède efficace à la folie de surarmement, que, seule, elle peut conjurer les menaces de guerre suspendues sur notre tête, que, seule, elle peut sauver cette civilisation qu'a créée le génie grec, qu'a affirmée le génie français, qu'a approfondie le génie germanique, qu'a dramatisée, pathétisée le génie

slave, et qu'une guerre nouvelle ruinerait à tout jamais.

Il faut par une propagande, elle aussi organisée, s'adressant à la fois à la raison et au sentiment, faire de la création des Etats-Unis d'Europe l'idéal des prolétariats, la maîtresse-œuvre de l'effort des syndicats, des fédérations de fonctionnaires, des partis politiques avancés, de l'homme de la rue des villes et de l'homme des champs, l'Evangile nouveau de tous les hommes de bonne volonté.

VICTOR BASCH.
Président de la Ligue.

BULLETIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

NOS ORDRES DU JOUR

Ne bâclez pas le budget!

La Ligue des Droits de l'Homme, Considérant que la tâche essentielle du Parlement est la discussion du budget ;

Que cette discussion a eu lieu, cette année, dans des conditions inadmissibles, sans que les Chambres aient eu le temps matériel de l'examiner minutieusement, et de produire leurs observations, leurs vœux et leurs critiques ;

Que le prestige du régime parlementaire n'en a pas été rehaussé,

Emet le vœu que le prochain budget soit préparé dans les premiers mois de l'année, déposé au mois d'avril, étudié par la Commission des Finances dans les derniers mois de la session ordinaire, et qu'il soit l'objet d'une discussion attentive devant la Chambre du mois d'octobre à la fin de l'année ;

Compte que le Parlement, dont le droit est souverain, exigera que cette méthode soit strictement appliquée.
(Novembre 1928.)

Commentaires

Au grandissime galop, la Chambre discute le budget. « Discute » ? j'ai peur que le mot ne fasse sourire. De sa place, quelquefois, un député hasarde une question. Le ministre compétent répond : « J'étudierai. » Et le ministre des Finances s'associe à la déclaration du ministre compétent. Après quoi, le président psalmodie : « Article 47, adopté ; article 48, adopté ; article 49, adopté. » A la fin de la journée, on a dépensé deux milliards ou deux milliards et demi. C'est ce qu'on appelle, cette année, la discussion du budget.

A qui la faute ?

Si vous interrogez un ministre, il vous répliquera : « Pas à nous, bien sûr. Nous avons envoyé à la Chambre le budget des régions libérées dès le 13 juillet ; le budget des services pénitentiaires le 16 ; la loi de finances, le 22 août ; le reste dans l'intervalle. Vous conviendrez que la Commission des Finances aurait pu s'y prendre plus tôt. »

Pardon, rétorque la Commission des Finances, vous voudrez bien avouer que pour lire dà près, ainsi qu'il convient, vingt fascicules de chiffres et de statistiques, il faut quelque temps. Chacun de nous s'y est employé. A la mer ou à la montagne, du 23 août au 18 septembre. Est-ce trop ? Le 19, nous étions à Paris, attelés à la besogne, et de jour en jour nous avons continué. Qui osera prétendre que nous

n'avons pas, nous autres, accompli notre devoir ? Le responsable, c'est celui qui a attendu le mois de juillet pour nous saisir de ses propositions ; ce n'est pas nous.

— Attention, interrompt le Gouvernement ; j'ai attendu le mois de juillet, c'est vrai ; mais en juin, il y a eu la stabilisation : en mai, il y a eu les élections législatives et, en avril, la campagne électorale. A quel moment voulez-vous que j'aie pu me préparer d'abord, et vous joindre ensuite ?

— A quel moment ? Mais, avant et pendant.

Ce petit dialogue montrera, je pense, à nos lecteurs combien la recherche des responsabilités, en de certaines matières, est chose difficile. En ce qui nous concerne, elle ne nous intéresse qu'à moitié. L'homme politique n'est pas un homme qui doit réorner sans cesse. Moins soucieux de punir les fautes que d'en prévenir le retour, c'est vers l'avenir qu'il doit tourner ses regards et ses préoccupations. Or, que faire à l'avenir pour ne pas récidiver ?

Que faire ? C'est le simple bon sens qui répond.

Le 31 décembre 1928, le budget de 1929 sera voté. Quel inconvénient y a-t-il à ébaucher dès le lendemain le budget de 1930 ? Quel inconvénient y a-t-il à ce qu'au premier conseil de l'année, M. Poincaré dise à ses collègues : « Mes chers amis, vous allez prescrire à vos services de vous établir leurs propositions d'ici au 1^{er} février. Chacun de vous les mettra au point, avec ses directeurs, dans le courant du mois. Le Conseil en délibérera du 1^{er} au 15 mars. On imprimera du 15 au 31, et le 1^{er} avril, le budget sera sur le bureau de la Chambre. »

« Pendant les congés de Pâques, MM. les Commissaires, individuellement, prendront connaissance à loisir des fascicules distribués ; en mai, juin et juillet, ils travailleront en commun, épluchant l'un après l'autre tous les articles et ils se mettront d'accord sur des propositions mûries ; les rapporteurs utiliseront leurs vacances à méditer et à écrire des rapports qui seront des chefs-d'œuvre et aux premiers jours d'octobre, c'est la Chambre qui commencera. Elle poursuivra sa tâche au jour le jour, sans hâte fébrile. Le 31 décembre, tout sera fini. »

Encore une fois, quel inconvénient y a-t-il à procéder de la sorte ? Je n'y vois, en vérité, qu'avantage pour tout le monde : services administratifs des ministères, ministres, Conseil des ministres, Commission des finances, Chambre et Sénat auront le temps de réfléchir un peu ; nul ne sera contraint d'improviser ; le travail essentiel du Parlement ne sera point bâclé.

Qu'on veuille bien y songer une minute : nulle part, en Europe, à l'heure qu'il est, le Parlement n'a bonne presse. Dans tous les pays où il a triomphé, le fascisme a pris au début la forme antiparlementaire, et c'est contre le Parlement qu'il a porté ses coups les plus rudes qui sont devenus meurtriers.

La France, entourée de dictatures, sera bientôt la seule nation qui résiste, et on a pu craindre un moment qu'elle ne soit enlamée. D'aucune manière, il ne faut lui donner prise ou lui fournir prétexte de se glisser. Pour cela, il faut que le Parlement s'impose le devoir de travailler avec méthode et exige du gouvernement les moyens de le faire.

Ce qui m'a le plus confondu à la Chambre, c'est de voir tout ce qu'il y a de compétences inutilisées et de dévouements découragés. Et on a l'impression que le gouvernement ne se prête pas toujours aux collaborations utiles.

Or, le Parlement est souverain ; c'est lui qui, théoriquement, commande ; c'est lui qui, pour la préparation, l'étude du budget, peut fixer des termes et des délais. Qu'il le fasse. Ainsi, il rehaussera son prestige et fortifiera la République.

H. G.

M. Poincaré a promis que le prochain budget serait déposé au mois de mai. A un mois près, nous avons satisfaction.

Après le procès di Modugno

La Ligue des Droits de l'Homme, Emue des manifestations qui ont suivi en Italie le verdict du jury de la Seine dans l'affaire di Modugno, et des informations de presse annonçant un renforcement des mesures de surveillance à l'égard des étrangers ;

Demande au Gouvernement :

De rappeler à M. Mussolini que le jury est une institution indépendante et que le Gouvernement ne saurait être tenu pour responsable de ses verdicts ;

Que la France est jusqu'à présent un pays souverain ;

Qu'elle a déjà donné à l'Italie trop de gages de complaisance, sinon de faiblesse ;

Et qu'elle ne saurait admettre aucune immixtion d'un gouvernement étranger dans sa politique intérieure ;

Compte sur le Gouvernement :

Pour assurer aux réfugiés politiques de toute nationalité qui usent avec discrétion et correction de l'hospitalité française la sécurité à laquelle ils ont droit.

(6 décembre 1928.)

NOTICES DE RENSEIGNEMENTS

Nous rappelons aux bureaux des Sections que nous tenons à leur disposition des notices gratuites de renseignements sur les sujets suivants :

Allocations militaires.

Assistance judiciaire.

Assistance judiciaire au Conseil d'Etat.

Assistance à la maternité.

Accidents du travail.

Assurances sociales.

Recours pour excès de pouvoir.

Réhabilitation des condamnés.

Demandes de grâce.

Demandes de révision.

La peine de la relégation.

Militaires aînés de 5 enfants (Réduction de service.)

Naturalisation des étrangers.

Naturalisation des indigènes des colonies.

Les voies de recours aux colonies.

Les voies de recours en matière de dommages de guerre.

LE CONGRÈS DE 1929

Ordre du jour

Après avoir pris connaissance des propositions faites par les Sections et pour tenir compte du vœu émis par le Congrès de Toulouse, le Comité Central n'a inscrit qu'une seule question à l'ordre du jour du Congrès de Rennes : « *L'organisation de la paix* ».

Les rapporteurs seront désignés ultérieurement. Ils auront à traiter :

1° *Ce qui s'est fait jusqu'à présent* : a) Commission d. Désarmement ; b) Le Protocole ; c) L'acte général.

2° *Les mauvais remèdes* : a) Le désarmement immédiat ; b) L'objection de conscience ; c) La grève générale.

3° *Les remèdes réels* : a) La sécurité et le désarmement ; b) L'arrêt dans les armements ; c) Les Etats-Unis d'Europe.

A NOS SECTIONS

Malgré nos nombreux et très pressants rappels, un certain nombre de Sections n'ont pas encore versé à la trésorerie générale *une seule* cotisation pour l'année 1928.

De plus, toutes nos lettres à ces Sections sont restées sans réponse. Dans ces conditions, nous nous voyons contraints de recouvrer directement les cotisations.

Les cartes seront mises en recouvrement dès le début de janvier dans les Sections suivantes :

Antibes.
Bains-les-Bains, Barie, Beaurières, Buzancy.
Carentan, Carqueiranne, Castelsarrazin, Chabanais, Chaillevette, Châtillon-sur-Seine, Chaumont, Concarneau, Créon, Cusset.

Douai.
Enghien-les-Bains, Etréaupont.
Fez, Foix.
Gourin, Groslay, Guéret.
Manthes, Médéa, Metz-en-Couture, Montsauche.
Neuilly-en-Thelle, Neuilly-sur-Marne, Neustadt.
Quezzan, Oullins.
Petitjean.

Le Queyras, Quintin.
Rambervillers, Ribéac.
St-Agrève, St-Béat, St-Martin-de-Ré, St-Martin-en-Vercors.
Saida, Sarrebourg.
Tain, Thann, Tiaret, Tonneins, Treignad.

LES QUESTIONS DU MOIS

Afin de permettre à nos Sections d'étudier les deux questions d'octobre et de novembre : « *Le contrôle du Parlement* » et « *L'incapacité civile de la Femme* », nous ne leur proposerons pas de question nouvelle pour le mois de décembre.

La clôture de notre enquête est reportée pour la question d'octobre au 30 décembre et pour la question de novembre au 30 janvier 1929.

EN VENTE :

LE PROBLEME ALSACIEN

Par Victor BASCH
Président de la Ligue

Une brochure de 32 pages : Deux francs

Réduction aux Sections (30 %)

A NOS ABONNES

La plupart de nos abonnés arrivent à la fin du mois au terme de leur abonnement.

A tous nous adressons l'appel le plus pressant.

Nous les prions, pour faciliter notre tâche, de nous envoyer directement leur réabonnement aux *Cahiers* pour 1929, dont le prix est de 20 francs par an.

Ils nous éviteront ainsi des dépenses inutiles et s'épargneront les frais de recouvrement. Comptes de chèques postaux, (Paris 21825. Montant des frais : 0 fr. 40).

NOS INTERVENTIONS

ASSISTANCE PUBLIQUE

Familles nombreuses

Oudinet (Mme). — Nous avons protesté, le 19 octobre dernier, contre une décision de la Préfecture de l'Orne, refusant à Mme Oudinet une prime de natalité à laquelle elle avait droit mais qu'elle avait réclamée tardivement (*Cahiers* 1928, p. 622).

Le Ministre du Travail nous déclara d'abord, le 18 octobre, qu'il ne lui paraissait pas possible de faire supporter à Mme Oudinet les conséquences d'un retard qui ne lui était pas imputable.

Mais, le 27 octobre, nous étions informés qu'il était nécessaire, « pour des raisons budgétaires, de fixer une date au delà de laquelle les demandes ne peuvent plus être admises ».

Toutefois, le préfet de l'Orne est disposé à accorder à la famille Oudinet une allocation spéciale sur le crédit des « secours aux familles nombreuses dans le besoin ».

M. le Préfet de l'Orne qui a appliqué à Mme Oudinet toute la rigueur des textes sait concilier la lettre de la loi avec son esprit.

Félicitons-le de la solution élégante qu'il a donnée à cette affaire.

INTERIEUR

Droit des Etrangers

Tanferri (Mario). — Comme suite à nos précédentes démarches en faveur de M. Tanferri (*Cahiers* 1928, p. 716), nous avons adressé, le 1er décembre, au Ministre de l'Intérieur, les renseignements suivants :

« Nous croyons savoir que M. Tanferri a été accusé de tenir des conversations politiques dans son salon de coiffure et d'avoir distribué des tracts. M. Tanferri nous donne les explications suivantes :

« La majeure partie de sa clientèle est française, il ne reçoit guère que 10 % d'Italiens. Ceux-ci, timorés, craignant de se compromettre, se gardent de parler politique. M. Tanferri affirme qu'il n'a jamais distribué de tracts. Il y a deux mois et demi, la bénédiction d'un drapeau des anciens combattants devait avoir lieu à Clouange. Le jour de la cérémonie, un client a montré au père de M. Tanferri un tract qu'il avait ramassé sur la route, mais M. Tanferri lui-même n'a pas eu ce tract entre les mains. Le client d'ailleurs l'a gardé.

« Nous ajoutons que M. Tanferri habite la France depuis 1907. Il n'a quitté notre pays que pendant la période de la guerre et il est père de deux enfants âgés de 10 mois et de 2 ans. »

Mais le Ministère de l'Intérieur refusa de revenir sur la mesure prise ; l'affaire, objectait-il, concernant l'Alsace-Lorraine, dépendait de la Présidence du Conseil.

La Direction d'Alsace-Lorraine, de son côté, affirmait qu'elle se bornait à transmettre les affaires, sans avis, à la Sûreté Générale qui prenait les décisions.

M. Guernut fit alors une démarche instante le 4 décembre, auprès de M. Poincaré qui déclara laisser tous pouvoirs en cette affaire à la Direction d'Alsace-Lorraine et à la Sûreté générale. Deux démarches faites le même jour par notre secrétaire général

auprès des directeurs compétents les amenèrent à régler l'affaire dans le sens que nous souhaitions. Tanferri ne sera pas expulsé.

Divers

Appareils à sous. — Nous avions protesté, l'an dernier, contre la facilité avec laquelle les enfants pouvaient faire usage de ces « appareils à sous » installés chez certains commerçants et perdre, dans l'espoir d'un gain illusoire, l'argent à eux confié (*Cahiers* 1927, pp. 140 et 149).

Le projet de loi de finances de 1929 propose dans son article 22 la suppression de l'impôt frappant ces appareils et l'exposé des motifs déclare :

Le Ministère de l'Intérieur a manifesté à plusieurs reprises l'intention d'interdire de façon générale l'installation de ces appareils et il n'a été arrêté dans cette voie que par l'existence de la taxe.

Ce Département ministériel a craint que les fabricants et tenanciers ne fissent état de l'imposition instituée par la loi pour en déduire qu'implicitement le législateur avait reconnu le caractère licite de ces appareils. Il a demandé, en conséquence, que la suppression de la taxe précède l'interdiction d'installation ou de détention.

Les conséquences budgétaires devant être très limitées, la suppression de cet impôt peut être envisagée sans inconvénient.

Apprenant que les commerçants qui tirent des bénéfices appréciables de l'exploitation des appareils à sous faisaient des démarches auprès de la Commission des Finances pour que cet article soit supprimé, nous avons demandé aux membres de la Commission, amis de la Ligue, d'intervenir de leur côté pour que l'article soit maintenu.

L'article est adopté par la Commission.

JUSTICE

Contrainte par corps

Martin (René). — Nous avons protesté contre l'incarcération de M. René Martin à qui l'évêque de Sées avait fait appliquer la contrainte par corps pour non-paiement de dommages-intérêts (*Cahiers* 1928, p. 692.)

René Martin a été libéré au début de décembre.

Divers

Conseil d'Etat (Recours pour excès de pouvoir en pays de protectorat). — Jusqu'à une époque récente, les fonctionnaires français, détachés en pays de protectorat, se trouvaient dans l'impossibilité juridique d'aborder le contentieux administratif.

Le résident français en territoire protégé n'agit, en effet, qu'au nom du souverain territorial et ses actes ne peuvent être réformés par le Conseil d'Etat, à qui la loi de 1872 n'a donné compétence que pour l'examen des actes de l'autorité administrative française.

Il importait, cependant, de concilier les intérêts de carrière du personnel avec les attributions des résidents généraux et les prérogatives des souverains protégés.

La Ligue était intervenue dans ce sens (*Cahiers* 1927, p. 68).

Satisfaction a pu être donnée au personnel intéressé par le décret beylical du 10 novembre 1926 pour la Tunisie et par le dahir du 1er septembre 1928 pour le Maroc, textes incorporés dans la législation française, respectivement par les décrets du 31 janvier 1927 (J. O. 28 fév.) pour la Tunisie et du 23 novembre 1928 (J. O. 4 décembre) pour le Maroc.

En vertu des décrets susvisés des 31 janvier 1927 et 23 novembre 1928, est désormais attribuée au Conseil d'Etat, statuant au contentieux, la connaissance des recours pour excès de pouvoirs formés par les fonctionnaires français des administrations tunisienne et marocaine contre les actes des diverses autorités administratives, relatifs à l'application du statut de ces fonctionnaires.

Voulez-vous recevoir notre revue GRATUITEMENT pendant toute l'année prochaine ?

Adressez-nous cinq nouveaux abonnements.

SECTIONS ET FEDERATIONS

Délégations du Comité Central

- 1^{er} décembre. — Aulnay-sous-Bois (S.-et-O.). M. CAILLAUD.
 2 décembre. — Chaumes-en-Brie (S.-et-M.). M. PIVERT.
 2 décembre. — Hirson (Aisne). M. Emile KAHN.
 8 décembre. — Massiac (Cantal). M. J. BOY.
 9 décembre. — Monsalvy-et-Murat (Cantal). M. J. BOY.
 9 décembre. — Laval (Mayenne). M. Victor BASCH.
 10 décembre. — Aurillac (Cantal). M. J. BOY.

Délégués permanents

Du 24 novembre au 3 décembre, M. Lefebvre a visité les Sections suivantes : Rosières-en-Santerre, Bray-sur-Somme, Arvillers (Hangest-en-Santerre), Moreuil, Candas, Bernaville, Domart-en-Ponthieu, Vignacourt, Miannay, Rue (Somme).

Du 1^{er} au 9 décembre, M. Enfière a visité les Sections suivantes : Trouget, Voussac, Varennes-sur-Allier, Vallon-au-Sully, Traignat, Saint-Sauvier, Ainay-le-Château, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Vichy, Gannay-sur-Loire (Allier).

Autres conférences

27 octobre. Paramé (Ille-et-Vilaine). M. Guiton, président de la Section.

11 Novembre. Hazebrouck (Nord). MM. G. Dubois, Philipeau, délégués fédéraux, Deghilage, Dr Fievet.

12 novembre. Paris (10^e). M. Juncker, avocat.

17 novembre. Montbrison (Loire). M. Mignot, président.

20 novembre. Paris (3^e). M. LeStrange.

24 novembre. Jeumont (Nord). M. Dubois, délégué fédéral.

24 novembre. Villequier-Aumont (Aisne). M. Thiébaud, trésorier fédéral.

25 novembre. Cœuvres (Aisne). M. Thiebaut, trésorier fédéral.

25 novembre. Decazeville (Aveyron). M. Siman.

25 novembre. Haubourdin (Nord). M. Philippeau, président fédéral.

25 novembre. Maubeuge (Nord). M. Dubois, délégué fédéral.

25 novembre. Morsain (Aisne). M. Mirandez, délégué fédéral.

25 novembre. Les Muids-de-Mareau (Loiret). M. Jean Zay, délégué fédéral.

25 novembre. Ribemont (Aisne). M. Marc Lengrand, président de la Fédération.

25 novembre. Ste-Geneviève (Oise). M. Audebez, président fédéral.

1^{er} décembre. Bourges (Cher). M. Nancy, président fédéral.

4 décembre. Paris (2^e). Lieutenant-colonel Métois.

Campagnes de la Ligue

Articles 70 et 71. — La Fédération de la Manche et les Sections suivantes demandent la suppression des articles 70 et 71 de la loi des finances du budget de 1929 : Alençon, Bassac, Beauchamp, Bellegarde, Belvès, Boves, Bully-Grenay, Chérac, Choisy-le-Roi, Conliège, Digne, Esternay, Genzac, Grand-Serre (Le), Gréoux-les-Bains, Haye-du-Puits (La), Houlette, Issy-Vauves, Montalieu-Vercien, Neufchâteau, Ollières (Les), Paris 7^e, Paris 12^e, Pondauret, Saint-Cyr-l'École, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sauxillanges, Vallon-en-Sully ; la Section de Mirécourt demande : 1^o que seul le pouvoir législatif soit appelé à accorder ou à refuser l'autorisation de se reformer aux congrégations qui en feront la demande ; 2^o que chaque demande soit examinée séparément ; 3^o que le droit d'enseigner leur soit refusé ; 4^o que l'attribution des biens se fasse d'après la loi 1901 ; 5^o que le gouvernement surveille étroitement les congrégations.

Augmentation du budget de la guerre pour 1929 (Protestation contre l'). — Les Fédérations de la Manche, de la Seine et les Sections suivantes protestent contre l'augmentation du budget de la guerre pour 1929 : Beauchamp, Belvès, La Haye-du-Puits.

Congrégations (Statut des). — La Section de Bellegarde-Courpy demande le maintien du statut des congrégations ; Nontron demande l'application des lois de 1901, 1904, 1908.

Conseils de guerre (Suppression des). — La Section de Chérac demande la suppression des conseils de guerre.

Contrainte par corps (Suppression de la). — La Section du XI^e demande la suppression de la contrainte par corps.

Ecole Unique. — Les Sections de Conliège et Les Muids-de-Mareau demandent que l'école unique soit organisée.

Liberté individuelle (Vote d'une loi garantissant la). — La Fédération de la Seine et la Section de Nontron demandent le vote d'une loi garantissant la liberté individuelle.

Lois scélérates (Abrogation des). — La Section de Beauchamp demande l'abrogation des lois scélérates.

Pons (Manifestation de). — Les Sections de Chérac et du Grand-Serre protestent contre l'acte de vandalisme des camelots du Roi.

Prolongation du Mandat municipal (Protestations contre la). — Les Sections de Belvès et d'Arcachon, protestent contre la prolongation du mandat municipal.

Réservistes (Protestation contre la convocation des). — La Section du XI^e proteste contre la convocation des réservistes.

Vote des femmes. — La Section de Pochefort-sur-Mer se prononce en faveur du vote des femmes.

Activité des Fédérations

Manche demande : 1^o l'application des lois sur la fréquentation scolaire ; 2^o la suppression des Christs et attributs religieux dans les écoles laïques (25 novembre).

Seine demande que les comptes rendus des séances du Comité Central antérieures aux Congrès nationaux paraissent dans les Cahiers avant lesdits Congrès. La Fédération revendique le droit de manifestation (novembre).

Activité des Sections

Agel (Hérault) demande : 1^o que soit examinée et discutée la proposition de loi du Dr Pinard relative au certificat prénuptial ; 2^o que soient organisées pour les jeunes recrues des conférences d'éducation civique (3 novembre).

Albon-d'Ardèche (Ardèche) signale le mensonge de la démocratie actuelle et le danger de l'infiltration du capital américain en Europe, particulièrement en France (15 novembre).

Alençon (Orne) demande la gratuité de l'enseignement à tous les degrés. La Section s'élève contre la campagne qui tend à nuire à la fréquentation de l'école laïque au profit de l'école libre (21 novembre).

Amiens (Somme) proteste contre l'obligation faite à de nombreux travailleurs, d'adhérer aux caisses de secours mutuel, patronales ou confessionnelles ayant pour but de s'emparer de la gestion des Assurances sociales. La Section demande que les comptes rendus des séances du Comité Central soient publiés dans les Cahiers au fur et à mesure qu'ont lieu les séances (6 novembre).

Angers (Maine-et-Loire) demande : 1^o la révision des pensions des mutilés du travail ; 2^o le relèvement du taux de l'assistance aux vieillards (11 novembre).

Arcachon (Gironde) demande qu'en l'absence d'un appel « a minima », la peine infligée à Pierre de Rayssac soit accomplie intégralement (15 novembre).

Bassac (Charente) demande : 1^o l'application de la législation française en Alsace-Lorraine ; 2^o la suppression de l'Ambassade au Vatican (18 novembre).

Baziège (Hte-Garonne) demande : 1^o la révision de la loi de 1898 sur les accidents du travail ; 2^o la reconnaissance du droit syndical aux fonctionnaires ; 3^o la conciliation obligatoire. La Section se prononce contre l'extradition de Morelli. Elle félicite M. Guennat de son intervention au parlement en faveur des tribunaux d'anciens combattants (2 décembre).

Beauchamp (Seine-et-Oise) demande : 1^o l'institution de missions laïques ; 2^o la lutte de la démocratie contre les puissances d'argent ; 3^o l'application des lois de liberté en Alsace (1^{er} décembre).

Belfort (Territoire de) demande qu'il soit remédié à la situation actuelle des petits rentiers (Novembre).

Belvès (Dordogne) proteste contre le projet de prolongation du mandat législatif et demande : 1^o la réduction du mandat sénatorial ; 2^o l'élection des sénateurs par le suffrage universel (1^{er} décembre).

Bordeaux (Gironde) félicite le journal « La France de Bordeaux » de sa courageuse attitude au cours de la grève des dockers et demande une mesure de clémence en faveur des grévistes condamnés (2 novembre).

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) se déclare en complet accord avec le programme de la Ligue et s'engage à lui apporter tout son concours (8 novembre).

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) s'élève contre la détention préventive et approuve la lutte de la Ligue en faveur de la réforme du code de procédure criminelle (15 novembre).

Boves (Somme) demande : 1° l'égalité entre les pensions des mutilés du travail et celle des mutilés de guerre ; 2° l'égalité fiscale (27 novembre).

Briçon (Yonne) approuve la campagne de presse entreprise dans le but de favoriser les transports intercommunaux de la jeunesse scolaire et demande que des expériences soient faites sans retard (25 novembre).

Bully-Grenay (Pas-de-Calais) demande qu'un contrôle effectif soit exercé sur la vente du lait, en particulier dans la région de la Section, afin de découvrir et de punir les fraudes signalées (2 décembre).

Castelnau (Aude) regrette que le Congrès de Toulouse n'ait pas exclu M. Painlevé de la Ligue. La Section proteste contre l'action gouvernementale et le vote du Parlement qui frappe de déchéance les représentants de deux partis d'opposition : communistes et autonomistes (15 novembre).

Charavines (Isère) demande : 1° la suppression de l'Ambassade au Vatican ; 2° la mise en adjudication de tous les bureaux de tabac au profit de la Nation ; 3° la réforme de la magistrature ; 4° la justice gratuite (18 novembre).

Château-Thierry (Aisne) proteste contre le maintien dans un régime démocratique du système des arrestations préventives (novembre).

Chatou-le-Vésinet (Seine-et-Oise) regrette que le Congrès de Toulouse n'ait pas exclu M. Painlevé de la Ligue (7 novembre).

Chérac (Charente-Inférieure) demande : 1° que la Déclaration des droits de l'Homme soit affichée dans les écoles ; 2° que les ascendants veufs touchent la même pension que les ascendants veuves ; 3° que l'enseignement de l'astronomie soit obligatoire. La Section adresse sa sympathie à M. Ferdinand Buisson et ses félicitations aux députés de la Charente-Inférieure qui ont voté contre les crédits militaires (2 décembre).

Conliège (Jura) demande : 1° la ratification de la convention concernant l'âge minimum d'admission des enfants dans l'industrie ; 2° l'évacuation de la Rhénanie. La Section émet le vœu que toutes les puissances adhèrent au pacte Kellogg et que les problèmes internationaux soient résolus par une société des peuples. Elle proteste contre le système de diplomatie secrète (25 novembre).

Digne (Basses-Alpes) demande : 1° la liberté des fonctionnaires ; 2° l'abrogation de la loi réprimant la propagande anticonceptionnelle (22 novembre).

Eaubonne-Erment (Seine-et-Oise) proteste : 1° contre les arrestations préventives de citoyens se rendant aux obsèques des victimes de la catastrophe de Vincennes ; 2° contre les brimades exercées à l'égard des suffragettes manifestant devant le Sénat (25 novembre).

Esternay (Marne) demande la réalisation du pacte Kellogg (18 novembre).

Gréoux-les-Bains (Basses-Alpes) demande un statut protégeant les étrangers. La Section proteste contre la reprise des retraites militaristes à l'occasion de la Sainte-Cécile (23 novembre).

Issy-Vauvres (Seine) demande des sanctions contre les responsables des condamnations arbitraires prononcées pendant la guerre (décembre).

La Haye-du-Puits (Manche) demande l'application des lois concernant la fréquentation scolaire (19 novembre).

Le Grand-Serre (Drôme) demande la diffusion du pacte Briand-Kellogg par une campagne de conférences organisée par la Ligue. La Section voit dans la création des tribunaux militaires, remplaçant les conseils de guerre, une étape vers la réforme complète de la justice militaire (31 octobre).

Le Seure (Charente-Inférieure) demande : 1° l'application des lois laïques ; 2° la nationalisation de l'enseignement ; 3° l'organisation de la Société des Nations en tribunal suprême ; 4° la suppression des armées nationales (4 novembre).

Lunéville (Meurthe-et-Moselle) demande la défense des lois laïques. La Section proteste contre l'augmentation des armements et regrette que le Ministre de la Guerre soit le Joutel de l'Etat-Major (2 décembre).

Marans (Charente-Inférieure) demande que le droit de pêche dans les rivières soit assimilé au droit de chasse et que les permis fixés à un prix raisonnable soient délivrés par la sous-préfecture (décembre).

Montalieu-Vercien (Isère), s'élève contre les manœuvres militaires en Rhénanie. La Section déplore le mépris des forces dirigeantes à l'égard du progrès social et souhaite une solide union des volontés populaires, qui contrôle le pouvoir du haut capital (12 novembre).

Nîmes (Gard) félicite le Comité Central d'entreprendre une campagne pour dénoncer et combattre la politique d'armements poursuivie aveuglément par notre Etat-Major. La Section déclare que le gouvernement a le devoir de procéder dans le plus bref délai à l'allègement des charges militaires du pays, prélude d'un prochain désarmement (27 novembre).

Nontron (Dordogne) demande : 1° la liberté d'opinion ; 2° une campagne énergique en faveur du désarmement (27 novembre).

Parané (Ile-et-Vilaine) approuve l'action du Comité Central en faveur des titulaires des livrets de la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse victimes de la stabilisation (27 octobre).

Paris (2e) s'indigne de la campagne de presse organisée contre les jurys de Cour d'assises, dans l'affaire « di Modugno » et s'élève contre la collusion de cette presse avec le fascisme (4 décembre).

Paris (11e) demande : 1° le vote personnel des sénateurs et des députés ; 2° la vérification de la présence des parlementaires aux séances de leur Chambre respective ; 3° le paiement de l'indemnité parlementaire au prorata des présences ; 4° le droit de vote pour les militaires ; 5° le contrôle de l'armée par des commissions de parlementaires et de conseillers municipaux ; 6° la suppression des revues militaires ; 7° la liquidation rapide des retraites et des pensions (7 novembre).

Paris (13e) demande l'observation des règles de l'hygiène dans les sous-sols à l'usage de l'industrie et du commerce et insiste auprès de l'Inspection du travail pour faire améliorer techniquement le sort des travailleurs qui y sont employés (22 novembre).

Paris (19e Amérique) demande : 1° la discussion de la proposition de loi concernant la prostitution, déposée par M. J. Godart ; 2° le remplacement du système actuel par le droit commun ; 3° le renforcement de la lutte contre le proxénétisme et les manifestations publiques de la prostitution par des mesures prises à l'égard des deux sexes. La Section regrette que le Gouvernement ait pratiquement supprimé le droit de manifestation, par l'intervention de la police sans qu'aucun délit ait été commis. Elle proteste contre les arrestations préventives qui sont autant d'atteintes à la liberté individuelle (14 novembre).

Romainville (Seine) demande que la loi du 13 juillet 1928 ait un effet rétroactif (novembre).

Rouen (Seine-Inférieure) exprime sa respectueuse sympathie et son attachement à M. H. Guernut ; et émet le vœu de le voir rester encore longtemps au poste qu'il occupe à la Ligue (14 novembre).

St-Valéry-en-Caux (Seine-Inférieure) demande que les préfets n'aient plus le droit de nommer les instituteurs (2 décembre).

Sigogne (Charente) s'élève : 1° contre la campagne de diffamation dont est victime l'institutrice de Sigogne ; 2° contre l'insuffisance de la condamnation infligée à Pierre de Ressaç (novembre).

Strasbourg (Bas-Rhin) demande l'application des lois laïques en Alsace-Lorraine (8 juillet).

St-Symphorien-d'Ozon (Isère) demande que les efforts des pacifistes de tous les pays tendent à obtenir une loi nationale de paix reconnaissant la guerre illégale et criminelle ; 2° que chacun jouisse de la liberté d'opinion (7 octobre).

Vallon-en-Sully (Ailier) demande : 1° que les pensions des mutilés du travail soient égales à celles des mutilés de guerre ; 2° que l'indemnité journalière temporaire accordée aux accidentés du travail soit équivalente au salaire entier y compris les indemnités de vie chère et de famille ; 3° que l'indemnité pour incapacité de travail permanente soit basée sur un salaire entier permettant de vivre. La Section proteste contre les brimades exercées sur des citoyens qui ont voulu conserver leur liberté d'opinion (18 novembre).

Vias (Hérault) demande : 1° l'institution du vote par appel nominal à la Chambre et au Sénat ; 2° l'augmentation du nombre des séances durant l'année parlementaire. Elle proteste contre l'augmentation des indemnités ministérielles et parlementaires (17 novembre).

Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme) demande l'application de la législation française en Alsace-Lorraine (4 novembre).

LIVRES REÇUS

- Alcan, 103, boulevard Saint-Germain :**
CHALLAYE et REYNIER : Morale et instruction civiques à l'usage des Ecoles primaires Supérieures et des Cours complémentaires, (2^e année), 11 fr.
Editions de l'Epi, 12, rue du Croissant :
BOUTEMPS : Les majordomes du ciel, les congrégations et les droits de l'Enfant, 3 fr.
Renée DUMAN : Le sexe et le poignard, 12 fr.
SUZANNE de CALLIAS : Le dialogue des forçats, 10 fr.
Jean LÉPINE : La Société des Nations agonisante, 3 fr.
Editions Sociales Internationales, 3, rue Valette :
RIAZONOV : Karl Marx, homme penseur et révolutionnaire, 12 fr.
Karl MARX : Le 18 brumaire de Louis Bonaparte, 12 fr.
L'Eglantine, 20, rue de Lenglantier, à Bruxelles :
Emile VANDERVELDE : l'Homme et son œuvre.
Figuère, 17, rue Campagne-1^{re} :
Emile POITEAU : La Lyre ardente, 10 fr.
Cécile RICAU : Le nain sur la montagne, 10 fr.
Raymond OFFNER : Les chaînes brisées, 12 fr.
Flammarion, 26, rue Racine :
R. De MARMANDE : Dans la journalière politique, 5 fr.
Grasset, 61, rue des Saint-Pères :
Jean GIRAUDOUX : Siegfried, 12 fr.
D^r P. VACHET : Remède à la vie moderne, 12 fr.
Nouvelle Librairie Nationale, 7, place du Panthéon :
Georges VALOIS : L'Etat, les finances et la monnaie, 30 fr.
Jacques ARTHUYS : Comment éviter la banqueroute, 10 fr.
VALOIS et ARTHUYS : Le franc or, 10 fr.
MESTRE et JAMES : La clause-or en droit français, 12 fr.
G. FAURE : Bilans et comptes en francs-or, 9 fr.
Fayot, 106, boulevard Saint-Germain :
Alexandre KERENSKY : La révolution russe 1917, 25 fr.
Plicque, 7, rue Honoré-Chevalier :
Benjamin CONSTANT : Adolphe.
Octave CHARPENTIER : A travers Montmartre, 15 fr.
Octave CHARPENTIER : A travers le quartier latin, 15 fr.
Recueil Sirey, 22, rue Soufflot :
Précis élémentaire de droit romain. Les obligations, 12 fr.
Rieder, 7, place Saint-Sulpice :
Jean JAURÈS : Pages choisies, 15 fr.

Les responsabilités de la guerre

Notre collègue, M. Hadamard, nous prie de rectifier la date de l'arrivée de M. Poincaré à la présidence de la République (p. 730, 1^{re} colonne, ligne 27 : lire 18 février (au lieu de 26 février).

Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.

INFORMATIONS FINANCIÈRES

EMPRUNT MUNICIPAL
DE 350 MILLIONS DE FRANCS

La Ville de Paris a émis un emprunt d'un montant nominal de 350 millions de francs, dont le produit sera affecté à la construction de maisons d'habitations à bon marché suivant les programmes antérieurement approuvés, et à la continuation de diverses lignes métropolitaines en cours de construction.

L'emprunt émis sera du type 5 %, net des impôts présents et futurs sur le revenu et sur le produit de remboursement. L'impôt de transmission qui frappe les titres au porteur est obligatoirement jeté à la charge des prêteurs en exécution de l'article 19 de la loi du 30 juin 1923.

L'emprunt est amortissable par voie de remboursements au pair au moyen de 48 tirages au sort de 1931 à 1978. Les obligations sont au nominal de 1.000 fr. Elles sont émises au prix de 950 francs. A ce prix, le souscripteur fait un placement à 4,90 0/0 s'il laisse ses titres sous la forme au porteur, et à 5 40 0/0 s'il souscrit sous la forme nomi-

native. Ces conditions, compte tenu de la hausse quasi ininterrompue des valeurs à revenu fixe, depuis plusieurs mois, sont parmi les plus avantageuses qu'un organisme émetteur de la qualité de la Ville de Paris puisse offrir à sa clientèle.

AU PLANTEUR DE GAIFFA
(Société anonyme)

Un acompte de 5 fr. net sur le dividende 1928 des actions privilégiées sera mis en paiement, à partir du 15 décembre 1928, contre remise du coupon n° 13 à la Société Générale, 29, boulevard Haussmann, à Paris, et dans toutes ses agences de France et d'Angleterre.

Le Conseil d'administration.

MAISON BERNOT FRERES

Les actionnaires de la Maison Bernot frères, réunis le 10 décembre 1928 en assemblée générale ordinaire annuelle, ont fixé comme suit, le dividende de l'exercice 1927-1928 : Actions ordinaires : brut, 17 fr. ; net nominatives : 13,94 ; au porteur : 12,67.

Actions à vote plural : brut 5,929 ; net 4,861.

Le paiement de ce dividende se fera à partir du 21 décembre 1928, au siège social : 160, rue Lafayette, contre présentation du coupon n° 73 pour les actions ordinaires, et du certificat nominatif pour les actions à vote plural. Paiement de 9 h. à 11 h. du matin et de 2 h. à 3 h. de l'après-midi, sauf le samedi après-midi.

Inutile d'acheter des duplicateurs d'un prix élevé
L' " OMNIGRAPH "

S'IMPOSE Par son prix, 70 francs, Par sa simplicité Par sa durée, Par les travaux qu'il peut exécuter.	L'OMNIGRAPH rend plus de services que le système le plus coûteux et le plus compliqué pour : Plans Musique Circulaires	S'ouvre et se ferme comme un livre : on écrit, on applique, on tire, sans stencil, sans encreur, sans accessoires, en une ou plusieurs couleurs, à la plume ou à la machine par un simple report. Pas de matière à remplacer. RIEN DES MASTICS
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Service C, 9, rue Notre-Dame de Lorette, PARIS (9^e)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Relations entre la France et l'Angleterre

Pour donner de nouvelles facilités aux voyageurs de plus en plus nombreux qui se rendent en Angleterre par la ligne maritime Dieppe-Newhaven, les Chemins de fer de l'Etat ont l'honneur de les informer que les gares de leur réseau autorisées à délivrer des billets pour Londres, émettent également des billets pour certaines localités desservies par le London and North Eastern Railway, telles que : Aberdeen, Glasgow, Hull, Leeds, Liverpool, Manchester, Newcastle, Nottingham, Rugby, Scarborough, Sheffield, Warrington, York, etc.

Les billets dont il s'agit donnent droit à l'enregistrement direct des bagages, dont le transport entre les deux gares d'échange à Londres est effectué par camion par les soins des compagnies du Southern Railway et du London and North Eastern Railway.

Ces Compagnies assurent, en outre, la correspondance par des autobus-salons avec tous les services de ou pour le Continent *via* Dieppe.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.



Imp. Centrale de la Bourse
117, Rue Réaumur
PARIS